



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DOSSIERS DE LA DREES

n° 60 • juin 2020

# Le pouvoir d'achat, la pauvreté et les inégalités de revenus préoccupent toujours aussi fortement les Français

Synthèse des résultats du Baromètre d'opinion  
de la DREES 2019

Raphaël Lardeux et Claudine Pirus



# **Le pouvoir d'achat, la pauvreté et les inégalités de revenus préoccupent toujours aussi fortement les Français**

## **Synthèse des résultats du Baromètre d'opinion de la DREES 2019**

Raphael Lardeux et Claudine Pirus

Retrouvez toutes nos publications sur : [drees.solidarités-sante.gouv.fr](https://drees.solidarités-sante.gouv.fr)

---

Retrouvez toutes nos données sur : [data.drees.sante.gouv.fr](https://data.drees.sante.gouv.fr)

## Sommaire

■ INTRODUCTION .....	5
Chiffres Clés .....	5
■ VUE D'ENSEMBLE .....	6
Les inégalités de revenus sont à la fois considérées comme les plus répandues et les moins acceptables.....	6
Le pouvoir d'achat et le niveau des salaires préoccupent toujours autant les Français.....	7
Deux autres sujets de préoccupation majeure des Français : la pauvreté et les problèmes liés à l'environnement.....	8
Les Français sont bien plus optimistes pour leur avenir que pour celui de leurs enfants ou des générations futures.....	9
Les Français restent attachés à leur système de protection sociale .....	9
La majorité des Français rejettent l'idée d'une baisse des prestations sociales en échange d'une baisse de leurs impôts.....	10
Pour la grande majorité des Français, il n'y a pas de raison de limiter les dépenses de santé.....	12
L'état de santé perçu dépend fortement du niveau d'études et du niveau de vie.....	14
Les Français sont satisfaits des soins offerts par les professionnels de santé, surtout par ceux exerçant en ville.....	16
■ FOCUS 1 – DEPUIS 20 ANS, LES AGES ANTICIPÉ ET IDÉAL DE DÉPART À LA RETRAITE ONT AUGMENTÉ AU FIL DES RÉFORMES. ....	18
■ FOCUS 2 – LES FRANÇAIS SONT DE PLUS EN PLUS ATTACHÉS À UN SYSTÈME DE SOLIDARITÉ REPOSANT SUR LES POUVOIRS PUBLICS.....	23
■ FOCUS 3 – QUELLE EST L'OPINION DES FRANÇAIS SUR LES MINIMA SOCIAUX ? .....	27
ANNEXE : LE BAROMÈTRE D'OPINION DE LA DREES .....	31
Méthodologie .....	31
Accéder aux données.....	32
Publications récentes .....	32

## ■ INTRODUCTION

Depuis 2000, le Baromètre d'opinion de la DREES est un outil de référence pour analyser l'évolution de l'opinion des Français sur leur santé, sur la protection sociale (assurance maladie, retraite, famille, handicap, dépendance, pauvreté et exclusion) ainsi que sur les inégalités et la cohésion sociale. Son échantillon, représentatif de la population âgée de 18 ans ou plus résidant en France métropolitaine, est composé de plus de 3 000 personnes interrogées en face à face à leur domicile, entre le 14 octobre et le 27 novembre 2019. L'enquête est donc le reflet de la situation qui préexistait à l'épidémie de Covid-19 et au mouvement de grève contre la réforme du système de retraite. Annoncée depuis plusieurs mois et assez présente dans l'agenda médiatique, les débats suscités par cette réforme constituent néanmoins un élément de contexte à prendre en considération pour l'analyse et l'interprétation des résultats.

Ce *Dossier de la DREES* présente les premiers résultats de l'édition 2019 de cette enquête, sous la forme d'une vue d'ensemble des faits les plus marquants et de trois focus thématiques portant sur l'effet des réformes sur l'âge anticipé de départ à la retraite, le rôle des pouvoirs publics et l'opinion des enquêtés sur les minima sociaux.

Dans la suite de ce document et pour en faciliter la lecture, le terme « Français » désigne les personnes âgées de 18 ans ou plus vivant en France métropolitaine interrogées dans le cadre de ce Baromètre, qu'elles soient de nationalité française ou non.

### Chiffres Clés

---

#### Fin 2019 ...

- Moins d'un Français sur quatre pense que la société française est « juste » en 2019.
- Les inégalités de revenus sont celles qui sont le plus souvent citées lorsqu'il s'agit de désigner les plus répandues, mais aussi les moins acceptables. À l'opposé, les inégalités liées à l'héritage familial ne sont quasiment pas citées.
- La moitié des Français sont très préoccupés par le niveau des salaires et le pouvoir d'achat : six personnes sur dix parmi les plus modestes et trois sur dix parmi les plus aisées.
- Près de neuf Français sur dix estiment que la pauvreté et l'exclusion ont augmenté en France depuis cinq ans.
- Pour 88 % de la population, les problèmes liés à l'environnement sont une source d'inquiétude (+8 points par rapport à 2016).
- Quatre personnes sur dix considèrent leur situation meilleure que celle de leurs parents au même âge. Un tiers des personnes pensent que l'avenir sera meilleur pour leurs enfants ou les générations futures.
- 62 % de la population juge qu'il est « normal » que la France consacre un tiers de son revenu national au financement de la protection sociale, 22 % que ce montant est insuffisant et 16 % qu'il est excessif.
- 61 % des Français jugent qu'il est plus important de maintenir au niveau actuel les prestations sociales et les remboursements d'assurance maladie que de prendre des mesures pour réduire le déficit de la sécurité sociale (+9 points par rapport à 2015).
- Les trois quarts de la population s'estiment en bonne santé mais cela concerne plus fréquemment les personnes les plus diplômées et les plus aisées.
- Les Français sont satisfaits des soins qu'ils reçoivent. Ils le sont particulièrement par ceux dispensés par les médecins généralistes et les infirmières exerçant en ville.
- Les actifs souhaiteraient partir à la retraite à 60 ans en moyenne, mais anticipent dans les faits un départ à 65 ans.
- Plus de 90 % de la population souhaitent que le système d'assurance maladie et le système de retraite restent essentiellement publics.
- Deux tiers des Français sont favorables à une augmentation du revenu de solidarité active (RSA).

## ■ VUE D'ENSEMBLE

### **Les inégalités de revenus sont à la fois considérées comme les plus répandues et les moins acceptables**

---

En 2019, moins d'un Français sur quatre estime que la société française est « plutôt juste » une part relativement stable depuis deux ans. C'est moins souvent le cas pour les femmes que pour les hommes (20 % des femmes la trouvent juste, contre 26 % des hommes) et pour les employés et ouvriers (19 % et 17 %, respectivement) comparativement aux cadres ou aux professions libérales (33 %)<sup>1</sup>. Pour une très grande majorité de Français (plus de huit sur dix), les inégalités ont plutôt augmenté au cours des cinq dernières années et devraient également plutôt augmenter à l'avenir.

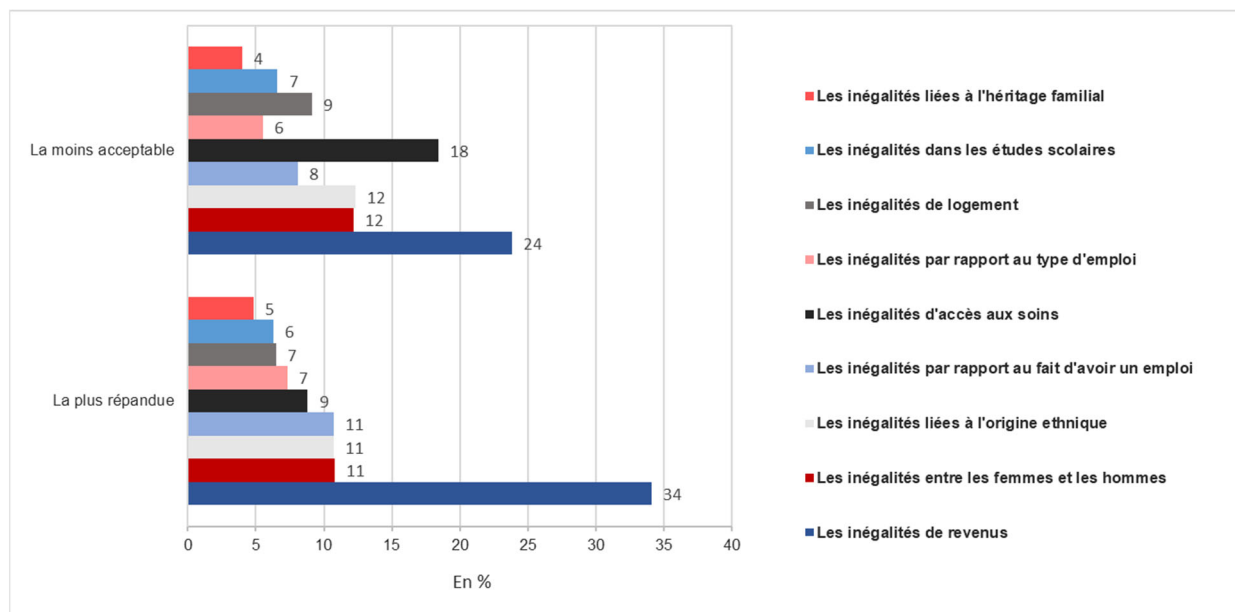
En 2019 comme en 2018, les inégalités de revenus sont, selon les Français, non seulement les plus répandues mais aussi les moins acceptables (graphique 1). Parmi la liste d'inégalités proposées, celles de revenus devançant dorénavant nettement les inégalités d'accès aux soins comme étant les moins acceptables (en 2019, 24 % contre 18 %). Jusqu'en 2017, c'étaient ces dernières qui se positionnaient en tête (27 %). Les inégalités de revenus sont jugées les plus répandues par 34 % des répondants, loin devant les autres types d'inégalités citées (11 % pour les inégalités entre les hommes et les femmes, les inégalités d'accès à l'emploi ou celles liées à l'origine ethnique).

À l'inverse, les inégalités liées à l'héritage sont celles qui sont le moins souvent citées par les Français lorsqu'il s'agit de désigner les inégalités les plus répandues, comme les inégalités les moins acceptables.

---

<sup>1</sup> Il s'agit de la profession actuelle ou, pour les chômeurs et les retraités, de la dernière profession exercée.

## Graphique 1 • Types d'inégalités considérées comme les moins acceptables et les plus répandues



**Questions posées** > Il existe plusieurs types d'inégalités dans la société française. Parmi celles que je vais vous citer dites-moi celle qui vous semble la plus répandue aujourd'hui / la moins acceptable.

**Lecture** > En 2019, 5 % des Français considèrent que les inégalités liées à l'héritage sont les plus répandues et 4 % les moins acceptables.

**Champ** > Personnes résidant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus.

**Source** > Baromètre d'opinion de la DREES, 2019.

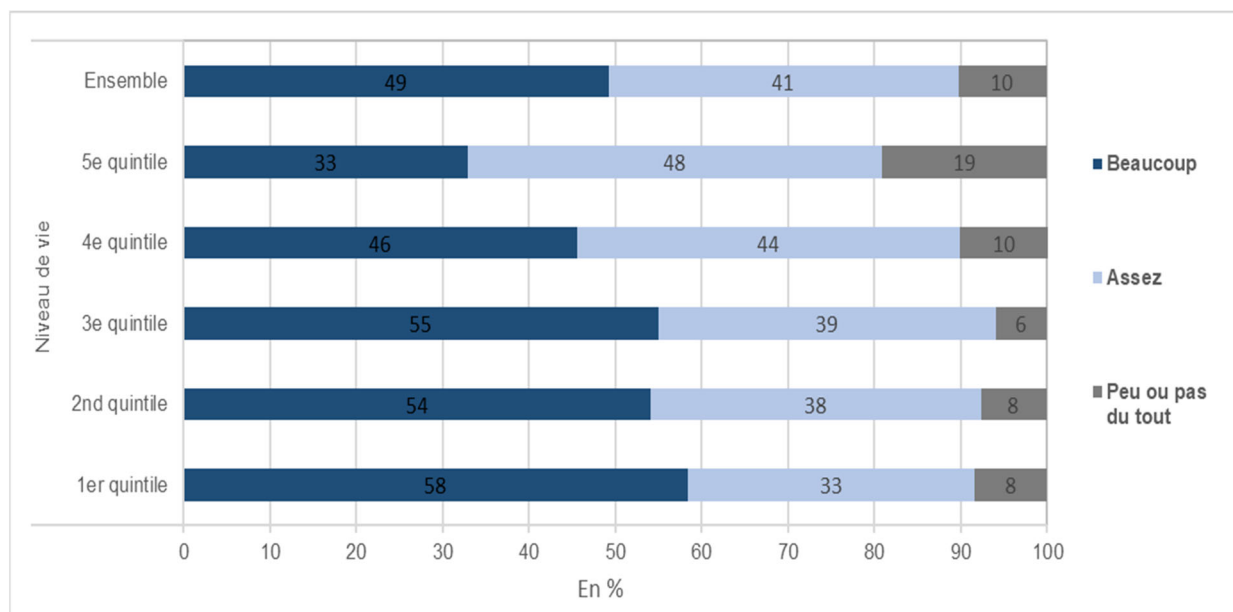
## Le pouvoir d'achat et le niveau des salaires préoccupent toujours autant les Français

Comme à chaque interrogation, la question des salaires et du pouvoir d'achat est un sujet de préoccupation majeur pour la population. La moitié des Français se disent personnellement très préoccupés par le niveau des salaires et le pouvoir d'achat, et neuf personnes sur dix assez ou très préoccupées. Cette part est relativement stable depuis que la question a été introduite en 2014 (graphiques 2 et 3).

La forte proportion de personnes préoccupées par le niveau des salaires et le pouvoir d'achat cache des disparités en fonction du niveau de vie des personnes interrogées et de leur catégorie socioprofessionnelle. En 2019, parmi les personnes les plus aisées (dernier quintile de niveau de vie<sup>2</sup>), 19 % ne sont pas ou peu préoccupées par le niveau des salaires et du pouvoir d'achat contre seulement 8 % des personnes les plus modestes (graphique 2). De même, 33 % des plus aisées sont très préoccupées par cette question alors que c'est le cas de 58 % des Français les plus modestes. On retrouve ces différences par catégorie socioprofessionnelle : 35 % des cadres ou des professions libérales se disent très préoccupés par le pouvoir d'achat et le niveau des salaires contre 57 % des employés et ouvriers.

<sup>2</sup> Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC), qui permettent de tenir compte de la taille du ménage. Le premier adulte du ménage vaut une UC, les autres personnes valent 0,5 UC si elles ont 14 ans ou plus et 0,3 UC si elles ont moins de 14 ans. La population a été répartie en 5 tranches égales de niveaux de vie appelées quintiles. Le premier quintile correspond aux 20 % de personnes dont le niveau de vie est le plus faible (les plus modestes) et le dernier quintile ou 5<sup>e</sup> quintile correspond aux 20 % dont le niveau de vie est le plus élevé (les plus aisées).

## Graphique 2 • Préoccupation des Français au sujet du pouvoir d'achat et du niveau des salaires selon le niveau de vie



**Question posée** > Dites-moi si le niveau des salaires et du pouvoir d'achat, vous préoccupe vous personnellement beaucoup, assez, peu ou pas du tout ?

**Lecture** > En 2019, 33 % des personnes les plus aisées (5<sup>e</sup> quintile de niveau de vie) se disent beaucoup préoccupées par le pouvoir d'achat et le niveau des salaires contre 58 % des personnes les plus modestes (1<sup>er</sup> quintile).

**Champ** > Personnes résidant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus.

**Source** > Baromètre d'opinion de la DREES, 2019.

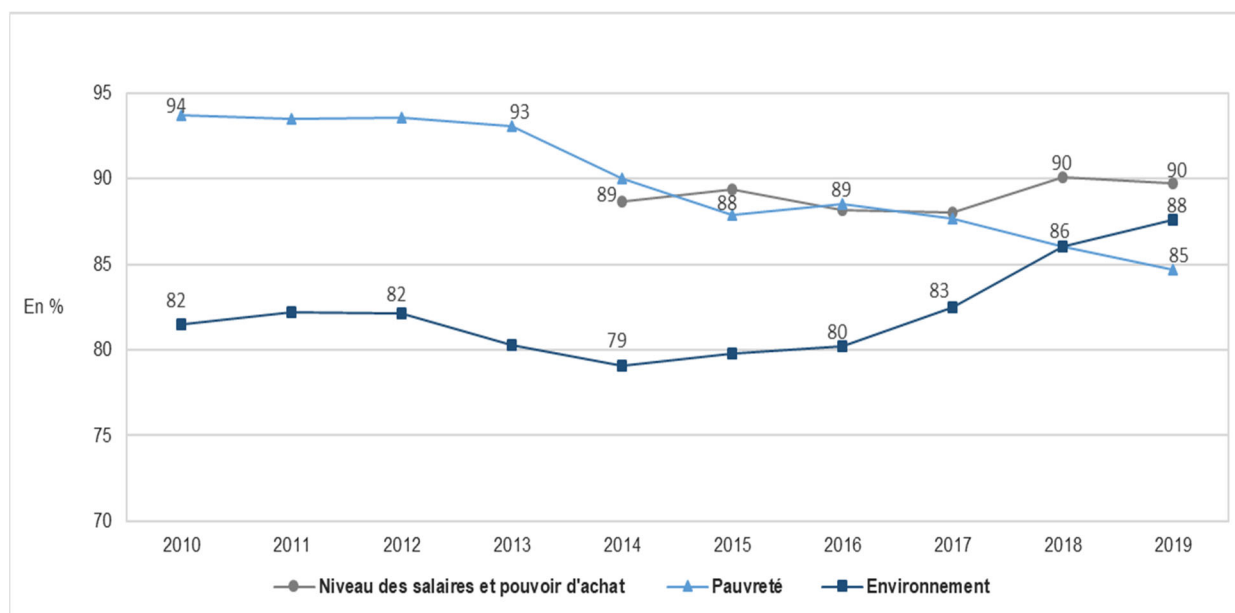
## Deux autres sujets de préoccupation majeure des Français : la pauvreté et les problèmes liés à l'environnement

Près de neuf Français sur dix estiment que la pauvreté et l'exclusion ont augmenté depuis cinq ans, et que cette hausse va se poursuivre durant les prochaines années. Ils sont par ailleurs 85 % à se dire préoccupés par la pauvreté, dont 41 % très préoccupés. De 2010 à 2013, la proportion de personnes préoccupées par ce sujet atteignait 94 % puis elle a progressivement baissé (-9 points) (graphique 3). Toutefois, les personnes les plus vulnérables sont beaucoup plus fréquemment très préoccupées par ce sujet : cela concerne plus de six personnes sur dix ayant perçu un minimum social (RSA, allocations liées au handicap...) durant les 12 derniers mois, et une sur deux pour celles ayant reçu des allocations chômage.

En 2019, 88 % des Français déclarent être également préoccupés par les problèmes liés à l'environnement. De 2010 à 2016, cette part est restée stable (environ 80 %) puis a fortement augmenté en 3 ans (de plus 8 points de pourcentage entre 2016 et 2019) (graphique 3). Quand bien même c'est une source d'inquiétude majeure pour toutes les catégories socio-professionnelles, elle l'est moins pour les ouvriers (81 %) que pour les autres professions, notamment les cadres ou professions libérales (91 %), les professions intermédiaires (93 %) et la catégorie sociale regroupant les agriculteurs, commerçants et artisans (92 %). Les employés se situent dans une position intermédiaire avec une part s'élevant à 87 %. Les ouvriers se distinguent des autres professions en déclarant moins souvent être très préoccupés par les problèmes liés à l'environnement : ils sont 38 % dans ce cas tandis que les professions libérales ou les cadres, les professions intermédiaires et les employés sont environ un sur deux. Les femmes sont également plus nombreuses à se dire très préoccupées : 50 % contre 42 % des hommes.



**Graphique 3 • Évolution de la part de Français préoccupés du niveau des salaires et du pouvoir d'achat, de la pauvreté et des problèmes liés à l'environnement.**



**Question posée** > Dites-moi si le niveau des salaires et du pouvoir d'achat, la pauvreté, l'environnement vous préoccupe vous personnellement beaucoup, assez, peu ou pas du tout ?

**Lecture** > En 2019, 90 % des personnes interrogées se disent beaucoup ou assez préoccupées par le niveau des salaires et le pouvoir d'achat.

**Champ** > Personnes résidant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus.

**Source** > Baromètre d'opinion de la DREES, 2019.

## Les Français sont bien plus optimistes pour leur avenir que pour celui de leurs enfants ou des générations futures

En 2019, huit Français sur dix jugent que leur situation actuelle est bonne (« assez bonne » ou « très bonne »), proportion qui varie peu sur les dix dernières années. Toutefois, seulement quatre personnes sur dix estiment que leur situation est meilleure que celle de leurs parents au même âge et trois sur dix qu'elle est équivalente. Plus précisément, parmi les personnes qui trouvent que leur situation est bonne, 48 % la jugent meilleure que celle de ses parents et 33 % à peu près équivalente. En revanche, les personnes considérant leur situation actuelle comme mauvaise sont seulement 19 % à qualifier leur situation de meilleure et 17 % de proche de celle de leurs parents au même âge.

Quant à l'avenir, les Français sont plus optimistes pour eux-mêmes (55 %) que pour leurs enfants ou les générations futures (34 %). Néanmoins, selon la perception de leur situation actuelle, les opinions divergent : les Français qualifiant leur situation de bonne sont à la fois plus optimistes pour eux-mêmes (64 %) et pour leurs enfants ou les générations à venir (39 %) que ceux qualifiant leur situation de « mauvaise ». Ces derniers sont rarement optimistes, que ce soit pour eux-mêmes (18 %) ou pour leurs enfants et les générations à venir (14 %).

## Les Français restent attachés à leur système de protection sociale

La France consacre un tiers de son revenu national au financement de la protection sociale<sup>3</sup>. La part de Français considérant que ce montant est excessif avait fortement augmenté à partir de 2009, passant de 12 % à 22 %, mais cette proportion recule depuis 2014. Ceux qui jugent, au contraire, que ce montant est insuffisant tendent à être de

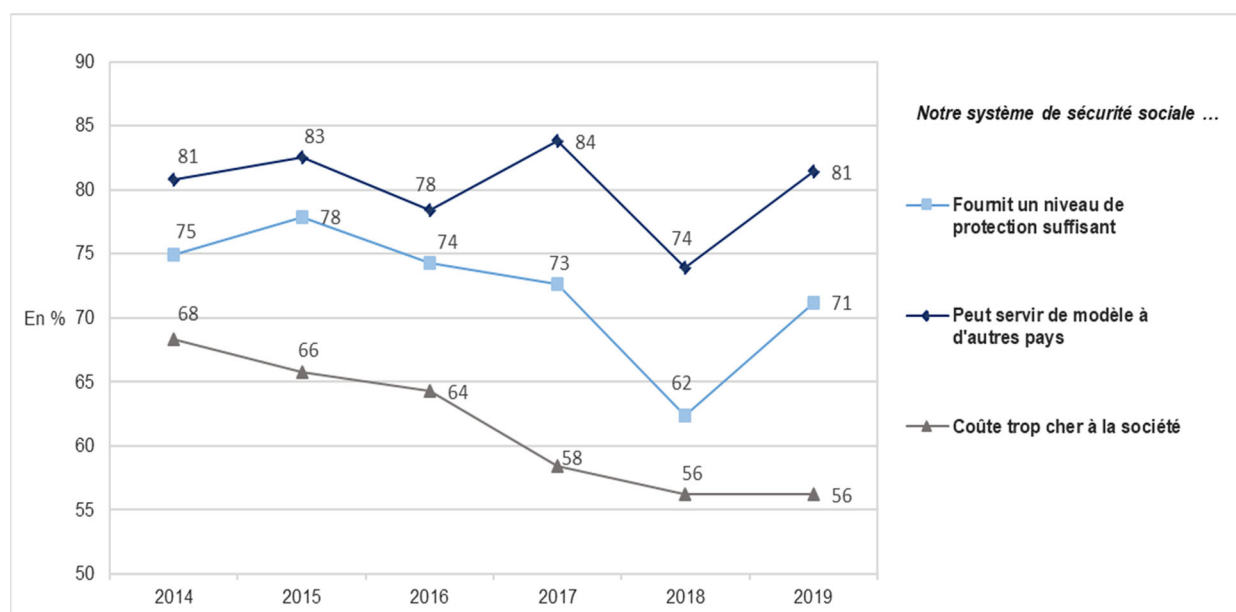
<sup>3</sup> La protection sociale en France et en Europe en 2018 - Résultats des comptes de la protection sociale - édition 2020, Drees.

plus en plus nombreux. En 2019, 16 % déclarent ce niveau « excessif » et 22 % « insuffisant ». La part de Français le jugeant « normal » reste relativement stable depuis quatre ans et s'élève à 62 % en 2019.

Parallèlement, les Français ont plutôt une image positive du système de sécurité sociale actuel. Après avoir connu une forte baisse entre 2017 et 2018, la proportion de Français qui pensent que notre système fournit un niveau de protection suffisant, et la part de ceux qui considèrent qu'il peut servir de modèle à d'autres pays ont augmenté en 2019 pour atteindre respectivement 71 % et 81 % (graphique 4). La part de Français considérant que le système de sécurité sociale coûte trop cher à la société se stabilise en 2019 à 56 %, après avoir connu un net recul de plus de 12 points de pourcentage entre 2014 et 2018.

Ces opinions diffèrent selon les âges : 51 % des 18-24 ans trouvent que le système de sécurité sociale coûte trop cher à la société contre 60 % des personnes âgées de 65 ans et plus. En revanche, cette classe d'âge des seniors est plus positive sur le niveau de protection sociale en France, et sur le fait que notre système peut servir de modèle. En 2019, 74 % des 65 ans et plus approuvent l'idée que notre système fournit un niveau de protection suffisant, et 85 % celle qu'il peut servir de modèle à d'autres pays contre respectivement 68 % et 76 % parmi les jeunes adultes.

**Graphique 4 • L'image de la Sécurité sociale depuis 2014**



**Question posée** > Diriez-vous que les affirmations suivantes s'appliquent au système de sécurité sociale français ou pas ? Notre système de Sécurité sociale ... fournit un niveau de protection suffisant / peut servir de modèle à d'autres pays / coûte trop cher à la société ? Totalemment d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord, pas d'accord du tout, ne sait pas.

**Note** > En 2019 comme en 2018, 5 % des personnes interrogées ont répondu « ne sait pas » à la question : « diriez-vous que notre système de sécurité sociale peut servir de modèle à d'autres pays ? ». Également en 2019, 3 % des personnes interrogées ont répondu « ne sait pas » à la question « diriez-vous que notre système de sécurité sociale coûte trop cher à la société ? » ; en 2018 elles étaient 4 %.

**Lecture** > En 2019, 56 % des Français considèrent que notre système de Sécurité sociale coûte trop cher à la société.

**Champ** > Personnes résidant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus.

**Source** > Baromètre d'opinion de la DREES, 2014-2019.

## La majorité des Français rejettent l'idée d'une baisse des prestations sociales en échange d'une baisse de leurs impôts

En 2019, peu de Français accepteraient une baisse des prestations sociales en échange d'une baisse de leurs impôts ou de leurs cotisations. Ils sont moins d'un sur cinq dans ce cas lorsqu'il s'agit de la couverture retraite, de l'assurance maladie, ou des aides aux personnes handicapées ou âgées dépendantes, et un sur quatre lorsqu'il s'agit des allocations familiales, chômage, ou de logement (graphique 5).

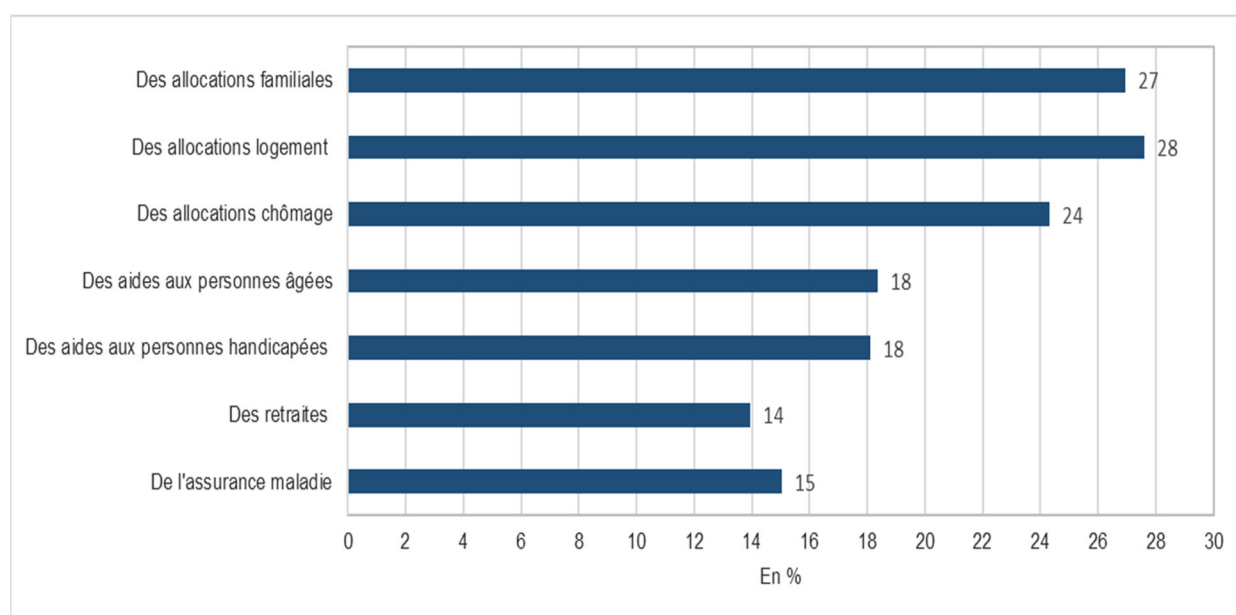
En outre, les Français restent dans l'ensemble majoritairement attachés à un système de protection sociale universelle. Plus de huit sur dix sont favorables à ce que tout le monde, cotisant ou non, puisse bénéficier de l'assurance maladie, plus de sept sur dix du système de retraite, et six sur dix des allocations chômage ou des prestations familiales. Toutefois, quelle que soit la prestation considérée, ils sont de moins en moins en faveur d'un système

qui bénéficierait à tous sans distinction, au profit d'un système assurant un niveau minimal de protection pour tous, mais davantage de droits aux cotisants (graphique 6). Ainsi, en 2016, 47 % des Français considéraient que les allocations familiales devaient bénéficier à tous sans distinction, et 13 % qu'il fallait accorder davantage de droits à ceux qui cotisent. En 2019, ces proportions sont respectivement passées à 39 % et 21 %.

Quant aux répondants favorables à un système de protection sociale réservé uniquement à ceux qui cotisent, leur part reste stable de 2016 à 2019 pour l'Assurance maladie et les allocations familiales, et concerne une personne sur dix. En revanche, pour les allocations chômage et le système de retraite, cette proportion, bien plus importante (respectivement 32 % et 23 % en 2019), a baissé de 7 points depuis 2016.

Enfin, les répondants qui estiment que les droits sociaux devraient être réservés uniquement à ceux qui ne peuvent pas ou n'ont pas les moyens de s'en sortir seuls sont marginaux, sauf pour les prestations familiales où ils représentent 27 %.

**Graphique 5 • En échange d'une baisse de vos impôts ou de vos cotisations, accepteriez-vous une baisse... ?**



**Question posée** > Accepteriez-vous une baisse de la prestation suivante en échange d'une baisse de vos impôts ou de vos cotisations ?

Oui, tout à fait / oui, plutôt / non, plutôt pas / non, pas du tout / non concerné / ne sait pas.

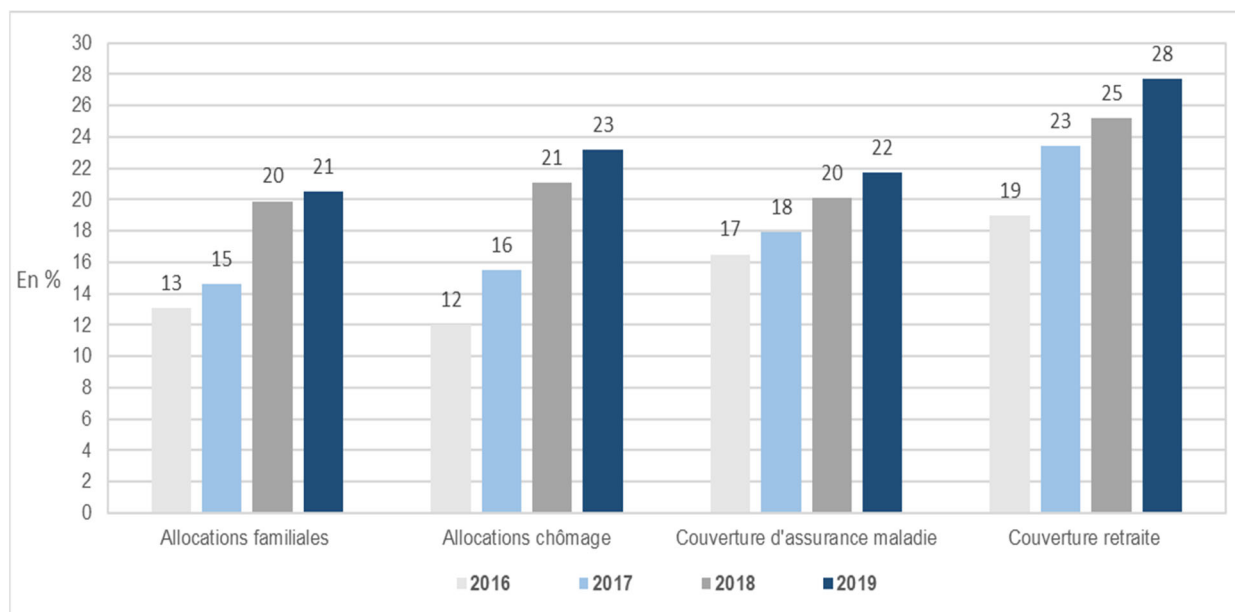
**Note** > Les personnes qui se sont déclarées 'Non concernées' ont été retirées du champ.

**Lecture** > En 2019, 15 % des Français accepteraient (tout à fait ou plutôt) une baisse de l'assurance maladie en échange d'une baisse de leurs impôts ou de leurs cotisations.

**Champ** > Personnes résidant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus.

**Source** > Baromètre d'opinion de la DREES, 2019.

**Graphique 6 • Le versement des prestations sociales : davantage à ceux qui cotisent, avec un niveau minimal de protection pour les autres**



**Question posée** > À votre avis l'assurance maladie / les allocations familiales / les allocations chômage / les retraites devraient-elles bénéficier... uniquement à ceux qui cotisent / uniquement à ceux qui ne peuvent pas ou n'ont pas les moyens de s'en sortir seuls / à tous sans distinction de catégorie sociale et de statut professionnel (chômeurs, salariés du secteur privé, fonctionnaires, agriculteurs, commerçants, etc.) / davantage à ceux qui cotisent, avec un niveau minimal de protection pour les autres / ne sait pas ?

**Lecture** > En 2019, 22 % des Français sont pour que l'assurance maladie bénéficie davantage à ceux qui cotisent avec un minimum de protection pour les autres contre 17 % en 2016.

**Champ** > Personnes résidant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus.

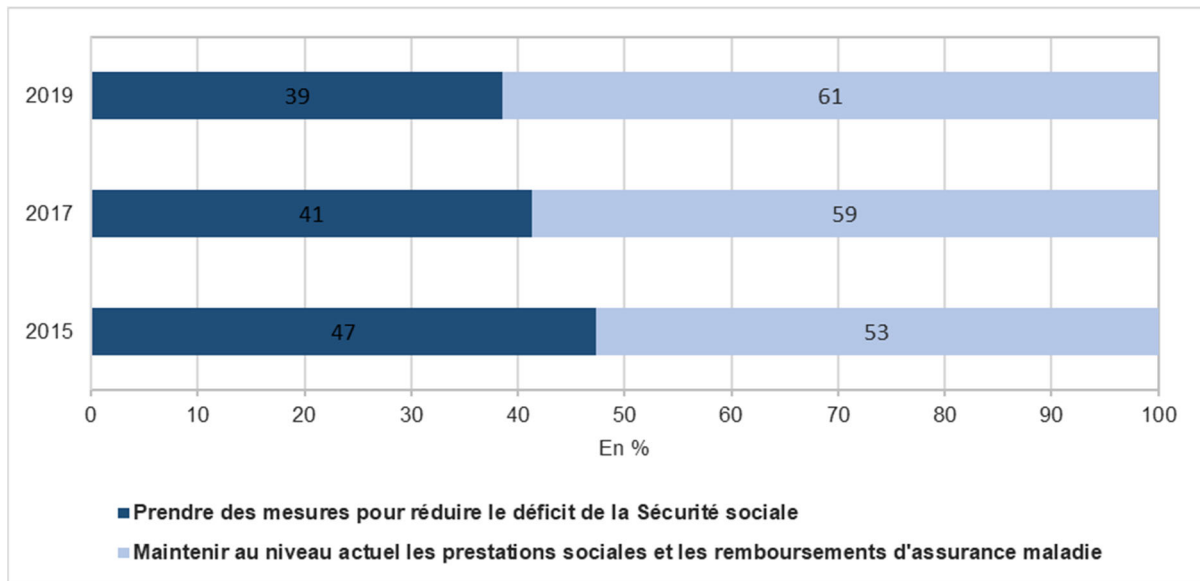
**Source** > Baromètre d'opinion de la DREES, 2016-2019.

## Pour la grande majorité des Français, il n'y a pas de raison de limiter les dépenses de santé

La part de Français jugeant qu'il est plus important de maintenir au niveau actuel les prestations sociales et les remboursements d'assurance maladie plutôt que de prendre des mesures pour réduire le déficit de la Sécurité sociale est en forte augmentation depuis 2015 (+9 points), et s'élève à 61 % en 2019 (graphique 7). Les femmes sont bien plus nombreuses à adhérer à l'idée d'un maintien du niveau actuel de protection : 66 % d'entre elles sont de cet avis, contre 57 % des hommes. C'est aussi davantage le cas (environ sept personnes sur dix) des 20 % des répondants aux niveaux de vie les plus faibles ou ceux ayant perçu durant l'année des allocations chômage ou le RSA.

Parallèlement, le niveau élevé des dépenses de santé est bien accepté par les Français : depuis 2013, de plus en plus de Français partagent l'idée que « dans un pays développé, il est normal que les dépenses de santé augmentent », et « il n'y a pas de raison de les limiter car la santé n'a pas de prix ». En 2019, ils sont respectivement 72 % et 73 % à répondre positivement à ces questions, contre 67 % en 2017, et respectivement 55 % et 58 % en 2013 (graphique 8). Par ailleurs, la part de Français considérant que « les dépenses de santé sont trop élevées car le système n'est pas bien géré » diminue depuis 6 ans, quand bien même cette opinion reste largement majoritaire : ils étaient 86 % à y adhérer en 2013, et sont 80 % en 2019.

### Graphique 7 • Pour vous, quel est le plus important ... ?



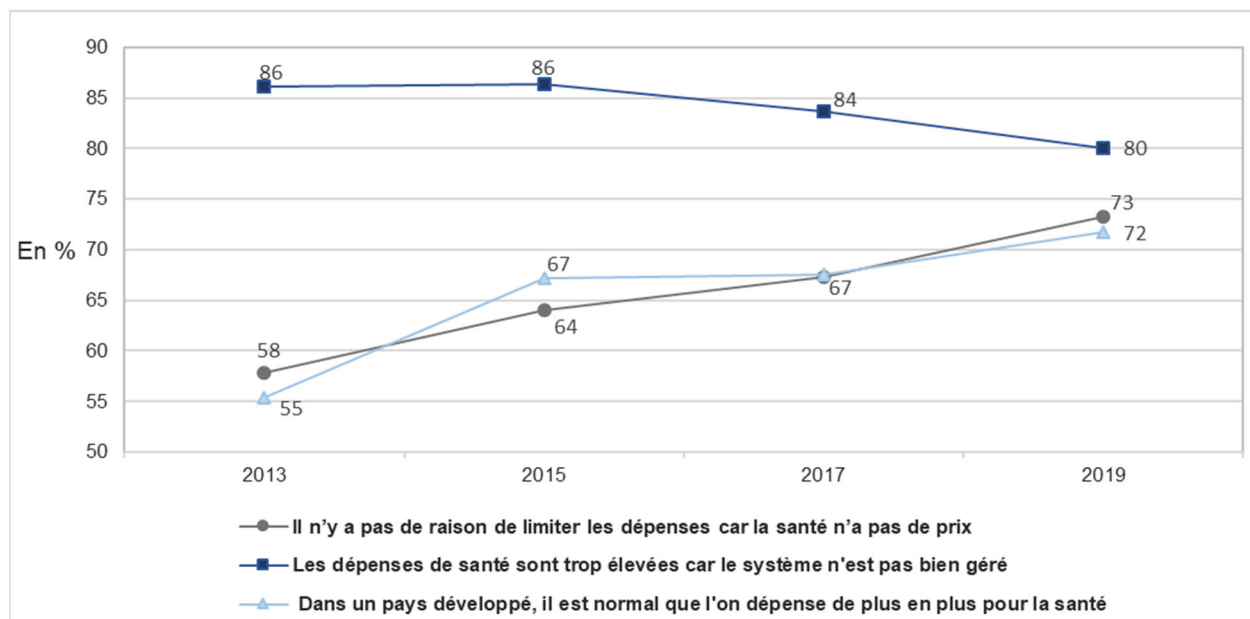
**Note** > Cette question est posée une année sur deux.

**Lecture** > En 2019, le plus important pour 39 % des Français est de prendre des mesures pour réduire le déficit de la Sécurité sociale contre 61 % qui privilégieraient plutôt le maintien des prestations sociales et des remboursements d'assurance maladie au niveau actuel.

**Champ** > Personnes résidant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus.

**Source** > Baromètre d'opinion de la DREES, 2015-2019.

## Graphique 8 • L'opinion des Français sur les dépenses de santé



**Question posée** > Pour chacune des opinions suivantes en matière de dépenses de santé, dites-moi si vous êtes plutôt d'accord / plutôt pas d'accord avec elle / ne sait pas ?

**Note** > 1. Cette question est posée une année sur deux.

2. En 2019, 6 % des personnes interrogées ont répondu « ne sait pas » à la question : êtes-vous plutôt d'accord ou non avec l'opinion suivante, les dépenses de santé sont trop élevées car le système n'est pas bien géré ? Les résultats présentés dans ce graphique, comme dans les précédents, sont calculés hors « ne sait pas ».

**Lecture** > En 2019, 73 % des Français sont d'accord avec l'idée qu'il n'y a pas de raison de limiter les dépenses car la santé n'a pas de prix.

**Champ** > Personnes résidant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus.

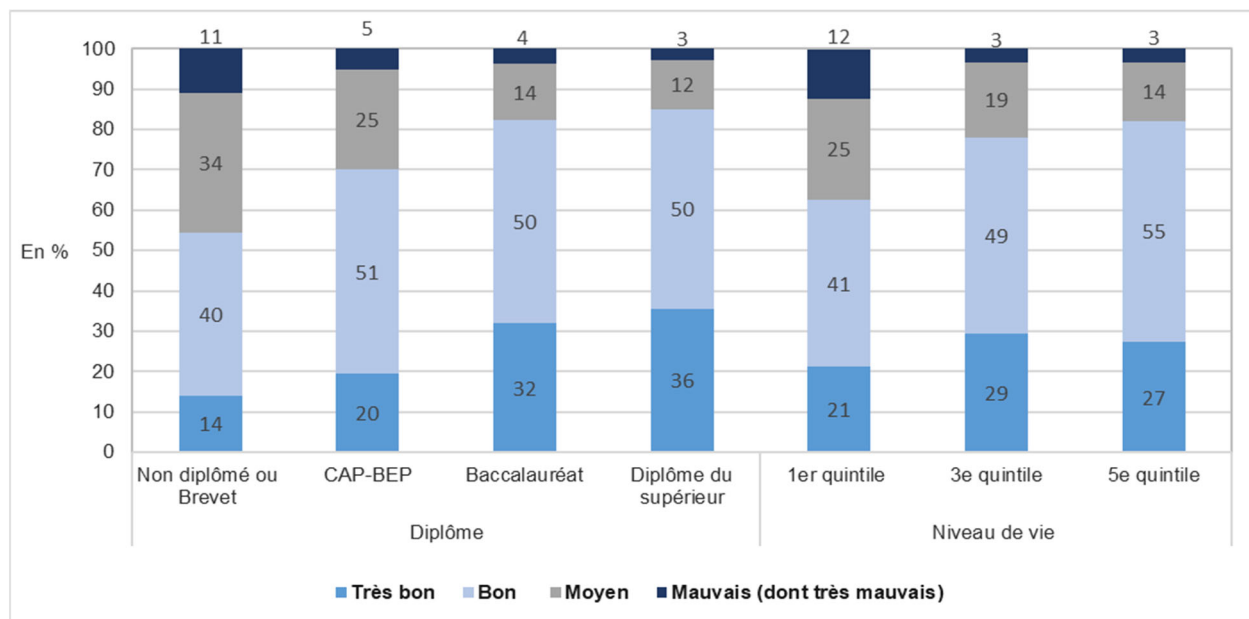
**Source** > Baromètre d'opinion de la DREES, 2013-2019.

## L'état de santé perçu dépend fortement du niveau d'études et du niveau de vie

Les trois quarts des Français déclarent être en bonne santé en 2019, et près d'un quart en très bonne santé. Cette part est relativement stable depuis plus de 10 ans. Toutefois, selon le niveau de diplôme, les disparités sont très élevées : les diplômés du baccalauréat ou de l'enseignement supérieur sont 85 % à se déclarer en bonne santé contre 54 % des personnes non diplômées<sup>4</sup>. L'état de santé varie aussi fortement selon le niveau de vie : parmi les 20 % des personnes les plus aisées, 82 % estiment être en bonne ou très bonne santé contre 63 % parmi les personnes les plus modestes (graphique 9). Par ailleurs, cette dernière catégorie ainsi que les non-diplômés sont ceux qui déclarent le plus fréquemment être en mauvaise santé, respectivement 11 % et 12 %.

<sup>4</sup> Sans aucun diplôme ou uniquement le certificat d'études primaires ou le brevet des collèges.

## Graphique 9 • L'état de santé perçue selon le diplôme obtenu et le niveau de vie



**Question posée** > Comment est votre état de santé général, très bon / bon / moyen / mauvais / très mauvais / ne sait pas ?

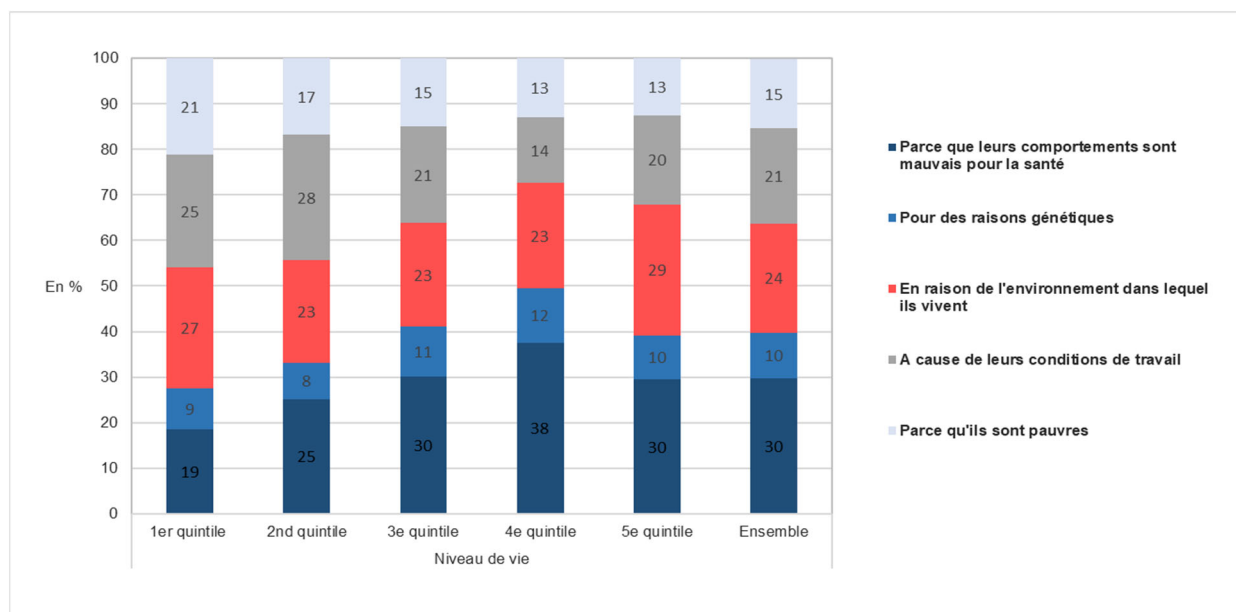
**Lecture** > En 2019, 14 % des non-diplômés se déclarent en très bonne santé contre 36 % des personnes ayant obtenu un diplôme du supérieur.

**Champ** > Personnes résidant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus.

**Source** > Baromètre d'opinion de la DREES, 2019.

Lorsqu'on interroge les Français sur les principales raisons pouvant entraîner d'importants problèmes de santé, celle qui ressort en premier est liée aux comportements adoptés. En effet, 30 % d'entre eux considèrent que si les gens souffrent de graves problèmes de santé, c'est avant tout que « certains de leurs comportements sont mauvais pour la santé ». Les raisons associées à l'environnement dans lequel les individus vivent sont la deuxième cause la plus citée (24 %). Celles liées aux conditions de travail sont évoquées par 21 % des répondants et la pauvreté est mise en cause par 15 % des répondants. Selon le quintile de niveau de vie, les causes les plus fréquemment invoquées diffèrent (graphique 10). Ainsi, plus de 30 % des répondants situés dans les trois plus hauts quintiles de niveau de vie (soit les 60 % les plus aisés) estiment que les comportements nuisibles à la santé sont la raison principale de problèmes de santé. Les personnes appartenant au deuxième quintile de niveau de vie ne sont que 25 % à évoquer ce facteur et les plus modestes 19 %. La pauvreté ou les conditions de travail sont au contraire mises en avant par près d'une personne sur deux appartenant aux deux premiers quintiles de niveau de vie, contre une sur trois parmi les deux derniers quintiles.

## Graphique 10 • Si les gens souffrent de graves problèmes de santé, c'est principalement ...



**Lecture** > En 2019, 19 % des plus modestes (1<sup>er</sup> quintile) pensent que les gens souffrent parce que leurs comportements sont mauvais pour la santé contre 30 % des plus aisés.

**Champ** > Personnes résidant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus.

**Source** > Baromètre d'opinion de la DREES, 2019.

## Les Français sont satisfaits des soins offerts par les professionnels de santé, surtout par ceux exerçant en ville

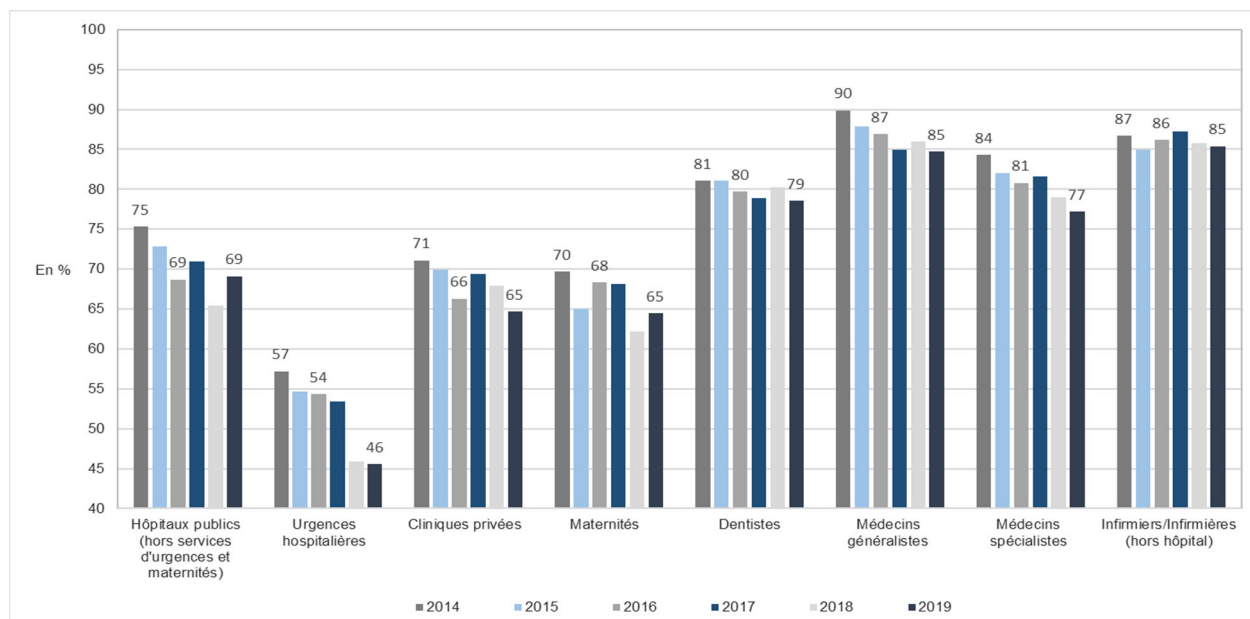
Le taux de satisfaction quant à la qualité des soins médicaux offerts dépend du type de structure : en ville, il s'élève à 77 % pour les médecins spécialistes et les dentistes, et atteint 85 % pour les médecins généralistes et les infirmiers. Ce taux de satisfaction est moins élevé pour les structures hospitalières : il s'élève à 69 % pour la qualité des soins offerts par les hôpitaux publics, à 65 % pour les cliniques privées et les maternités, et tombe à 46 % pour les soins procurés par les urgences hospitalières.

Dans les communes rurales et celles de moins de 20 000 habitants, la qualité des soins dans les services d'urgences est plus appréciée que dans les communes de plus grande taille, et que dans l'agglomération parisienne. La qualité des soins fournis dans les maternités l'est en revanche beaucoup moins. Les personnes résidant dans une commune rurale ou de moins de 20 000 habitants sont respectivement 52 % et 61 % à être satisfaites de la qualité des soins dispensés dans les services d'urgences et les maternités contre 39 % et 70 % parmi les personnes habitant dans l'agglomération parisienne.

Par ailleurs, depuis 2014, on constate une baisse du taux de satisfaction quel que soit le type de structure (hors ou au sein du milieu hospitalier) (graphique 11). Cette baisse est particulièrement marquée pour les urgences hospitalières (-11 points). Hors secteur hospitalier, ce sont les médecins spécialistes qui enregistrent la plus forte baisse (-7 points).



## Graphique 11 • Part des personnes satisfaites des soins médicaux offerts, selon le type de structure



**Question posée** > En général, concernant la qualité de soins ou des services offerts par les prestataires suivants, diriez-vous que vous êtes très satisfait / plutôt satisfait / ni satisfait / ni insatisfait / plutôt insatisfait / très insatisfait / je ne suis jamais allée ou je ne connais pas / ne sait pas ?

**Note** > Les résultats ont été calculés en ne prenant pas en compte les personnes déclarant ne pas connaître ou ne jamais être allé (réponse possible mais non proposée directement aux personnes interrogées) : à l'hôpital public (5 %), aux urgences hospitalières (9 %), dans une clinique privée (17 %), chez un dentiste ou un orthodontiste (1 %), un médecin spécialiste (3 %), un infirmier (8 %) ou dans une maternité (21 %).

**Lecture** > En 2019, 69 % des Français sont satisfaits (très et plutôt satisfaits) des soins médicaux offerts par les hôpitaux publics (hors services d'urgences et maternités).

**Champ** > Personnes résidant en France métropolitaine, âgées de 18 ans ou plus.

**Source** > Baromètre d'opinion de la DREES, 2014-2019.

## ■ FOCUS 1 • DEPUIS 20 ANS, LES ÂGES ANTICIPÉ ET IDÉAL DE DÉPART À LA RETRAITE ONT AUGMENTÉ AU FIL DES RÉFORMES.

À chaque réforme des retraites, l'âge auquel les actifs envisagent de prendre leur retraite augmente d'un à trois semestres. En moyenne, cet âge anticipé est ainsi passé, par palier successif, de 61 ans en 2000 à 65 ans en 2019. L'âge idéal de départ s'est également ajusté au fil des années, plus progressivement. De fortes disparités subsistent entre hommes et femmes et selon la situation professionnelle, même si les écarts se sont réduits.

### L'âge anticipé de départ à la retraite augmente au fil des réformes

Ce focus porte sur les actifs âgés de 20 à 55 ans ayant participé au Baromètre Drees et qui ont répondu aux questions portant sur un âge idéal et un âge anticipé de départ à la retraite<sup>5</sup>.

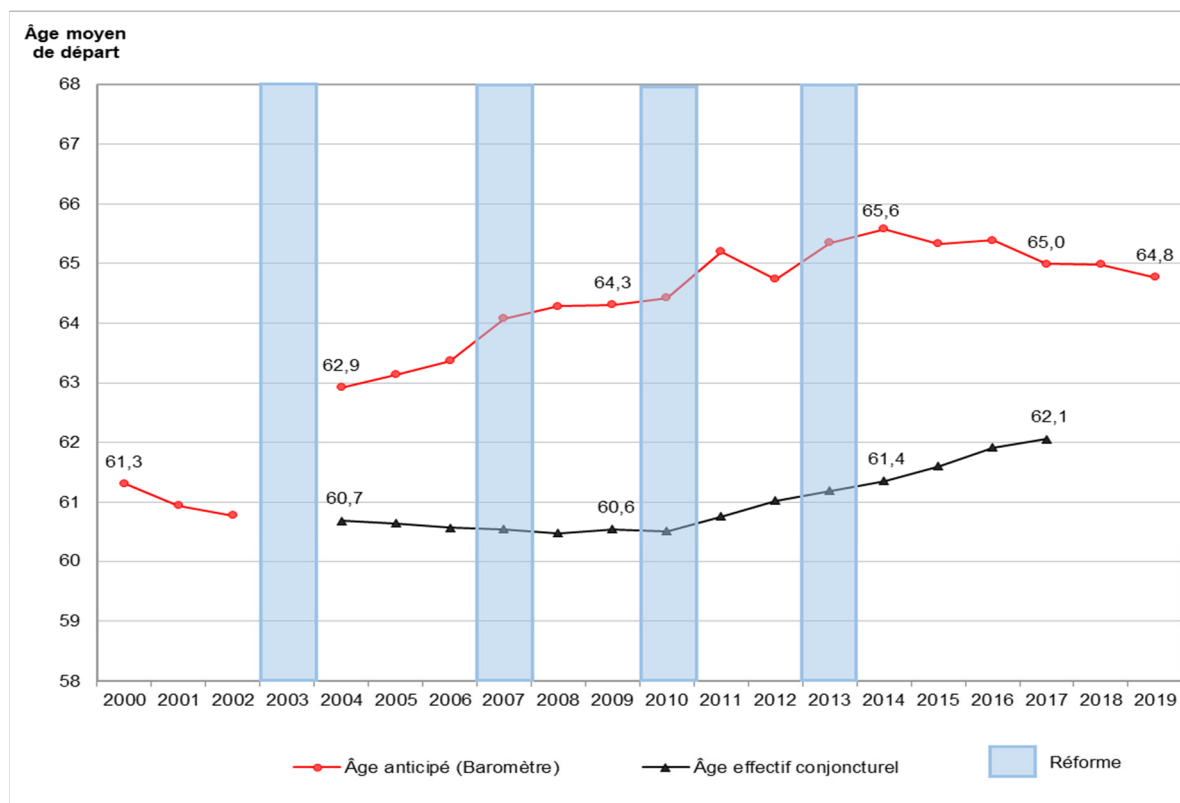
L'âge moyen auquel les répondants envisagent de prendre leur retraite est passé de 61,3 ans en 2000 à 64,8 ans en 2019 (graphique 12). Cette évolution s'est effectuée par paliers : entre deux réformes, l'âge anticipé de départ à la retraite est relativement stable, mais augmente plus nettement au moment de chaque réforme. Il est largement supérieur à l'âge conjoncturel moyen<sup>6</sup> de départ à la retraite.

---

<sup>5</sup> Moins de 1 % des enquêtés appartenant à cette tranche d'âge ne répondent pas ou pensent qu'ils n'auront pas de retraite dans le futur.

<sup>6</sup> L'âge conjoncturel moyen mesuré une année donnée est l'âge moyen de départ à la retraite d'une génération fictive ayant, pour chaque âge, la probabilité d'être à la retraite de la génération de cet âge l'année considérée. Cet indicateur est moins sensible aux effets de composition démographiques et aux réformes que l'âge moyen de départ à la retraite. Cf. Fiche 14 – L'âge moyen de départ à la retraite et son évolution, « Les retraités et les retraites », *Panorama de la Drees*, Edition 2019.

## Graphique 12 • Âge anticipé et âge effectif de départ à la retraite



**Questions posées** > « À quel âge, d'après vous, pourrez-vous prendre votre retraite ? ».

**Note** > L'âge effectif conjoncturel mesuré une année donnée est l'âge moyen de départ à la retraite d'une génération fictive ayant, pour chaque âge, la probabilité d'être à la retraite de la génération de cet âge l'année considérée.

**Lecture** > En 2017, les actifs estiment en moyenne qu'ils pourront prendre leur retraite à 65 ans et l'âge conjoncturel moyen de départ à la retraite est de 62,1 ans.

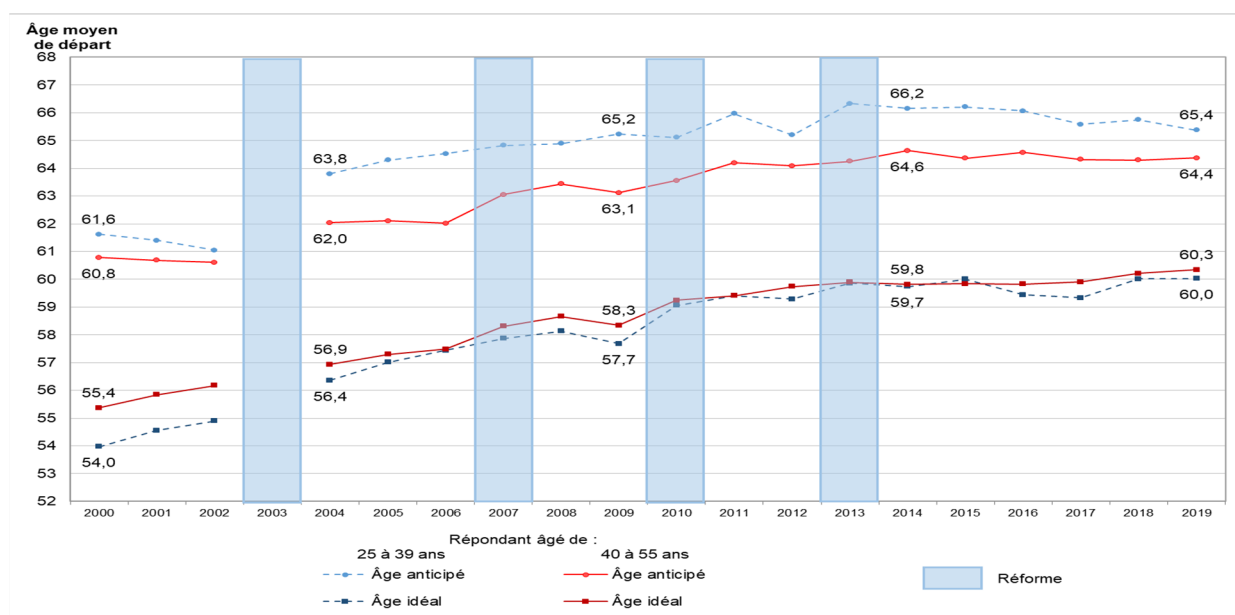
**Champ** > Actifs âgés de 25 ans à 55 ans et résidant en France métropolitaine pour le Baromètre ; personnes résidant en France, hors personnes qui ne liquideront aucun droit à la retraite pour l'âge effectif conjoncturel.

**Sources** > Baromètre d'opinion de la DREES, 2000-2019 ; Panorama de la DREES, « Les retraités et les retraites », Fiche 14, tableau 1, 2019.

L'ajustement des anticipations de départ à la retraite est particulièrement visible pour les actifs âgés de 40 à 55 ans, qui sont les premiers concernés par les réformes successives et pour qui la retraite constitue une perspective plus proche que pour les autres actifs (graphique 13). L'ampleur moyenne de cet ajustement va de 6 mois pour la réforme de 2013 - 2014 à un an et demi pour la réforme de 2003.

Les jeunes actifs anticipent un départ systématiquement plus tardif que ceux plus proches de la retraite. En 2019, les actifs âgés de 25 à 39 ans s'attendent ainsi en moyenne à achever leur carrière à 65,4 ans, un an plus tard que ceux âgés de 40 à 55 ans. Ces écarts reflètent les différences entre générations quant aux conditions de départ à la retraite qui leur seront appliquées, notamment l'allongement de la durée de cotisation requise pour une retraite à taux plein. Il peut également refléter des débuts d'activité plus tardifs pour les jeunes générations, qui anticipent donc de devoir travailler plus longtemps.

## Graphique 13 · Âge anticipé et âge idéal de départ à la retraite selon l'âge du répondant



**Questions posées** > « À quel âge, d'après vous, pourrez-vous prendre votre retraite ? » ; « Dans l'idéal, à quel âge souhaiteriez-vous ou auriez-vous aimé prendre votre retraite ? ».

**Lecture** > En 2019, en moyenne, les actifs de 40 à 55 ans estiment qu'ils pourront prendre leur retraite à 64,4 ans. Dans l'idéal, ils souhaiteraient la prendre à 60,3 ans.

**Champ** > Actifs âgés de 25 ans à 55 ans et résidant en France métropolitaine.

**Sources** > Baromètre d'opinion de la DREES, 2000-2019.

## L'âge idéal de départ à la retraite s'ajuste plus progressivement

Sur les vingt dernières années, l'âge idéal auquel les Français souhaiteraient prendre leur retraite s'établit en moyenne à 5,7 ans en dessous de l'âge auquel ils pensent pouvoir quitter la vie active, mais cet écart s'est progressivement réduit au cours du temps. Pour les actifs âgés de 40 à 55 ans, il est passé de 5,4 ans en 2000 à 4,1 ans en 2019 (graphique 13).

Suite à une réforme, l'ajustement immédiat de l'âge anticipé résulte de la prise en compte d'une information nouvelle. L'ajustement progressif de l'âge idéal reflèterait plutôt l'évolution des normes sociales de départ à la retraite<sup>7</sup>. Contrairement à ce que l'on observe sur les âges anticipés de départ, ces normes sociales apparaissent nettement plus homogènes entre générations. En 2019, quel que soit leur âge, les actifs déclarent en moyenne souhaiter partir à la retraite à 60 ans.

## Les anticipations de départ à la retraite deviennent plus homogènes mais des disparités persistent

En 2004 comme en 2019, un tiers des Français s'attendent à prendre leur retraite à 65 ans (graphique 14). En revanche, les départs prévus à 60 ans ou en-deçà ont fortement reculé passant de 43 % en 2004 à 10 % en 2019. Cette évolution traduit les effets des différentes réformes, notamment celle de 2010 qui fixe à 62 ans l'âge légal d'ouverture de droits et restreint les possibilités de départs anticipés avant 60 ans (*encadré*). Cependant, si en 2004, 30 % des Français anticipaient un départ dès l'âge légal de 60 ans, ils ne sont que 14 % en 2019 à prévoir un départ à 62 ans : les âges anticipés de départ s'étalent désormais dans un intervalle de 62 à 68 ans.

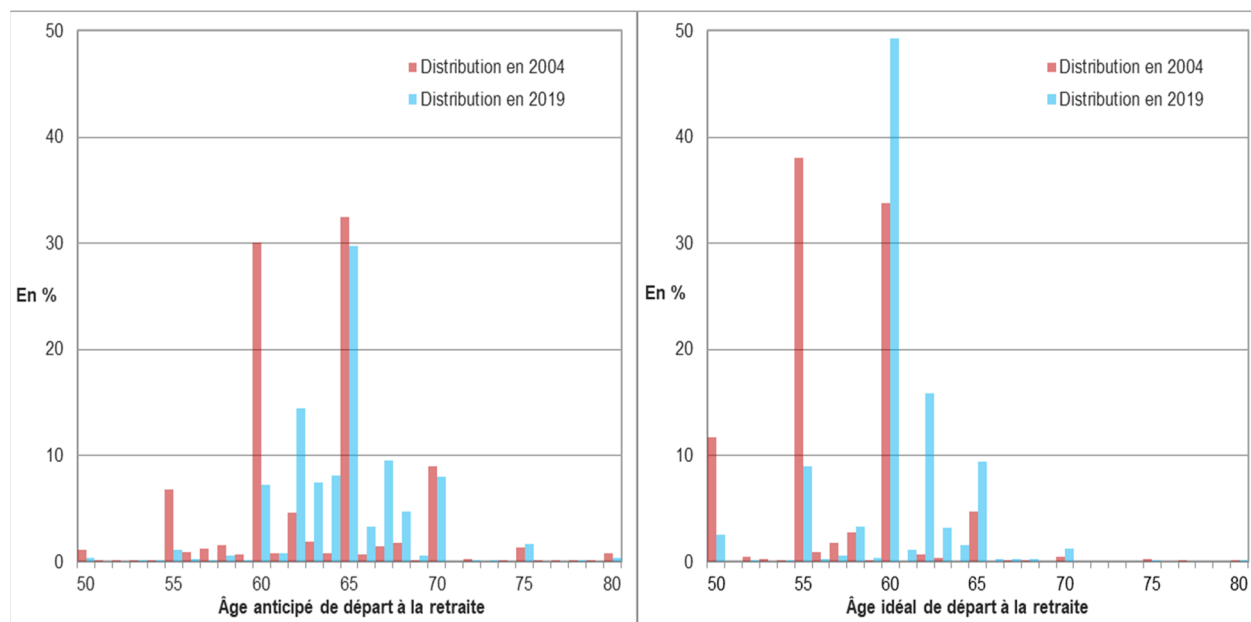
Ces évolutions dans la distribution des âges anticipés de départ ne reflètent pas seulement les changements de législation, mais découlent également de préférence plus marquées qu'auparavant en faveur d'un départ à taux

<sup>7</sup> La question sur l'âge idéal de départ à la retraite est posée avant celle relative à l'âge anticipé de départ à la retraite dans le questionnaire du Baromètre, afin que les réponses à la seconde question n'influencent pas celles à la première.

plein. En 2019, cette option est privilégiée (par rapport à un départ avant ou après l'âge du taux plein) par deux Français sur trois, contre six sur dix en 2008.

En altérant les normes associées à la retraite, les réformes des années 2000 ont également mené à une déformation de la distribution des âges idéaux de départ. En 2004, près de trois quarts des actifs souhaitaient terminer leur carrière à 55 ans (38 %) ou 60 ans (34 %). En 2019, le départ à 60 ans constitue toujours un point focal pour un actif sur deux, tandis que 16 % annoncent un âge idéal égal à l'âge légal d'ouverture de droits de 62 ans et seulement 9 % mentionnent toujours un départ à 55 ans. Actuellement, 17 % des répondants pensent qu'il est normal que tout le monde parte à la retraite au même âge. Cette part a augmenté de 6 points par rapport à 2017, au détriment d'un système dans lequel ceux qui ont commencé à travailler plus jeunes auraient la possibilité de partir plus tôt à la retraite.

**Graphique 14** • Distribution des âges anticipés et idéaux de départ à la retraite



**Questions posées** > voir graphique 12.

**Lecture** > En 2019, 7 % des actifs âgés de 20 à 55 ans anticipent un départ à la retraite à cet âge.

**Champ** > Actifs âgés de 20 ans à 55 ans résidant en France métropolitaine.

**Sources** > Baromètre d'opinion de la DREES, 2004 et 2019.

Enfin, cette dispersion des âges anticipés est en partie liée à des différences plus structurelles au sein de la population. Chaque année depuis 2004, les femmes anticipent un départ plus tardif que les hommes. En 2019, cette différence s'établit à 6 mois, en cohérence avec la réalité des âges de départ. Les personnes seules, qui ne peuvent compter que sur leur propre pension de retraite, ou en situation professionnelle instable (CDD, intérim ou sans contrat), prévoient un départ retardé par rapport à celles en couple ou employées en CDI. Sur la période s'étalant de 2014 à 2019, les Français en emploi instable anticipent ainsi un départ retardé d'un an et demi par rapport à ceux en emploi stable et les personnes seules de 6 mois par rapport aux personnes en couple.

## Encadré 1 • L'âge de départ à la retraite en France

Dans le cas le plus général, l'âge de départ à la retraite dépend de trois paramètres principaux : l'âge légal d'ouverture de droits qui est l'âge minimal à partir duquel une personne peut prendre sa retraite, la durée de cotisation, c'est-à-dire le nombre de trimestres qu'il est nécessaire de valider afin de bénéficier du taux plein et l'âge du taux plein automatique, âge auquel on peut bénéficier du taux plein même sans avoir atteint la durée de cotisation requise<sup>8</sup>.

Ces paramètres ont été régulièrement modifiés depuis le début des années 2000 :

- La réforme de 2003 étend celle de 1993 aux fonctionnaires, qui voient ainsi leur durée de cotisation requise pour un départ à taux plein s'allonger de 37,5 à 40 ans d'ici 2008. Une extension supplémentaire à 41 ans est prévue pour l'ensemble des actifs du régime général et de la fonction publique à horizon 2012.
- La réforme des régimes spéciaux de 2007 aligne la durée de cotisation des régimes spéciaux (SNCF, RATP, IEG) sur celle du secteur privé et de la fonction publique.
- La réforme de 2010 repousse l'âge légal d'ouverture de droits de 60 à 62 ans et l'âge du taux plein automatique de 65 à 67 ans pour les générations nées après juillet 1951. Elle relève de plus la durée de cotisation de 41 à 41,5 ans pour les générations nées après 1952.
- La réforme de 2013-2014 étend la durée de cotisation à 43 ans pour les générations nées à partir de 1973.

---

<sup>8</sup>Fiche 12 – Les règles de liquidation : âges et durées d'assurance, « Les retraités et les retraites », *Panorama de la Drees*, Edition 2019.

## ■ FOCUS 2 • LES FRANÇAIS SONT DE PLUS EN PLUS ATTACHÉS À UN SYSTÈME DE SOLIDARITÉ REPOSANT SUR LES POUVOIRS PUBLICS

En 2019, les deux tiers des Français déclarent que la solidarité doit relever en priorité des pouvoirs publics. Par rapport à 2013, cette part a sensiblement augmenté, quel que soit le niveau de vie ou l'âge des répondants. Plus de neuf personnes sur dix considèrent que les systèmes d'assurance maladie et de retraite doivent rester essentiellement publics.

### L'idée que la solidarité devrait reposer en priorité sur les pouvoirs publics se renforce depuis 2013

---

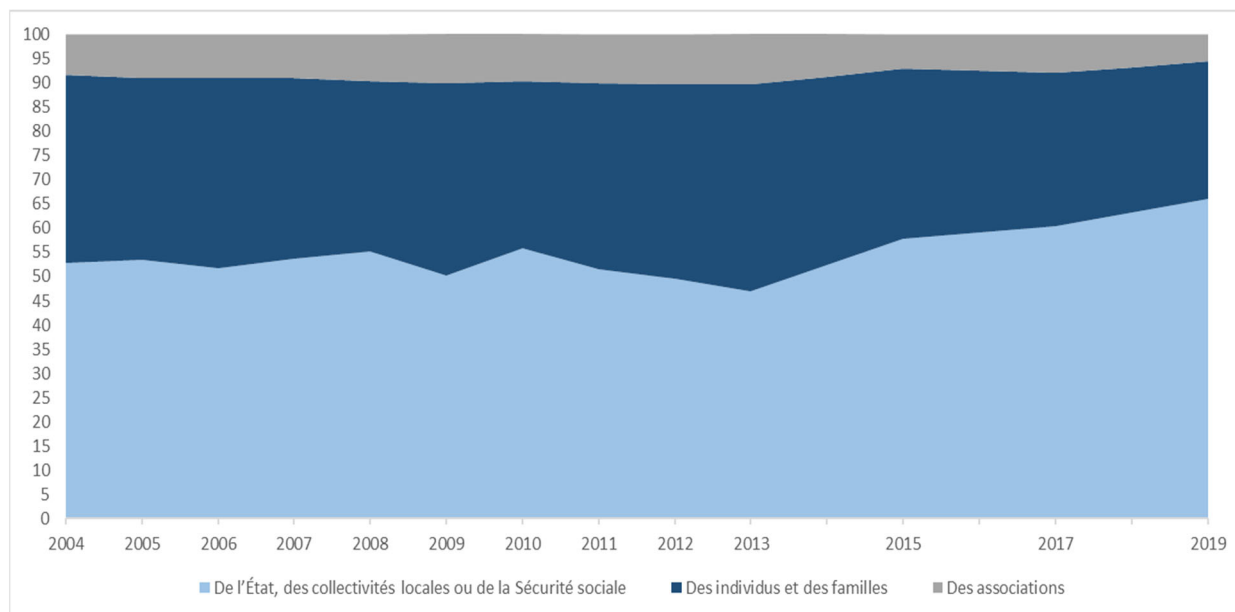
En 2019, deux tiers des Français déclarent que la solidarité devrait avant tout être l'affaire de l'État, des collectivités locales ou de la Sécurité sociale ; il s'agit du plus haut niveau atteint depuis 2004. Cette opinion, partagée par environ un Français sur deux entre 2004 et 2013, s'est renforcée au cours des années suivantes (+19 points de pourcentage entre 2013 et 2019) (graphiques 15). De manière concomitante, depuis 2013, la part de Français considérant que la solidarité devrait reposer sur les individus et les familles, ou sur les associations, baisse fortement. Ainsi en 2019, 28 % des répondants estiment que la solidarité est avant tout l'affaire des individus et des familles (contre 43 % en 2013), et 6 % celle des associations (contre 10 % en 2013).

Le rôle des individus et des familles dans la solidarité est plus souvent mis en avant par les cadres et par les agriculteurs, artisans et commerçants que par les autres groupes sociaux<sup>9</sup>. En 2019, un tiers d'entre eux déclarent que la solidarité devrait en premier lieu émaner de la famille et des individus, contre un quart des employés et des ouvriers. Cette adhésion à une solidarité relevant tout d'abord des individus et des familles se rencontre aussi plus fréquemment parmi les 20 % des personnes les plus aisées : cela concerne 35 % d'entre elles, contre 23 % parmi les 20 % des personnes les plus modestes. Les 18-24 ans sont par ailleurs plus nombreux (un tiers) à partager cette opinion que leurs aînés, ce qui pourrait s'expliquer par le fait que, plus que pour d'autres classes d'âge, la solidarité envers les jeunes adultes passe par les solidarités familiales.

---

<sup>9</sup> Si la personne interrogée est au chômage ou retraitée, elle a été reclassée dans son ancienne profession.

## Graphique 15 • Selon vous, en France, la solidarité devrait avant tout être l'affaire...



**Question posée** > Selon vous, en France, la solidarité devrait avant tout être l'affaire... : De l'État, des collectivités locales ou de la Sécurité sociale / des individus et des familles / des associations?

**Note** > À partir de 2013, la question est posée une année sur deux.

**Lecture** > En 2019, deux Français sur trois déclarent qu'en France, la solidarité devrait avant tout être l'affaire de l'État, des collectivités locales ou de la Sécurité sociale.

**Champ** > Personnes résidant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus.

**Source** > Baromètre d'opinion de la DREES, 2004-2019.

## L'augmentation est plus marquée parmi les personnes en situation fragile

La forte hausse constatée par rapport à 2013 de l'adhésion au rôle central des pouvoirs publics dans la solidarité s'observe pour l'ensemble des personnes interrogées, quel que soit leur niveau de vie, le type de revenu perçu (salaires, minima sociaux, revenus fonciers, retraites...), leur profession, ou encore leur âge. Toutefois, entre 2017 et 2019, la part de personnes jugeant que c'est principalement aux pouvoirs publics de prendre en charge la solidarité se stabilise chez les 20 % des personnes les plus aisées et les plus de 65 ans, et elle diminue nettement chez les cadres et professions libérales.

La hausse sur la période 2013 - 2019 est surtout marquée pour les personnes se trouvant en situation de précarité ou ayant des revenus modestes. La plupart d'entre elles ont à ce titre reçu des aides financières au cours de ces années, que ce soit des prestations sociales attribuées sous condition de ressources (allocations de logement, minima sociaux) ou une allocation d'assurance chômage en cas de perte d'emploi.

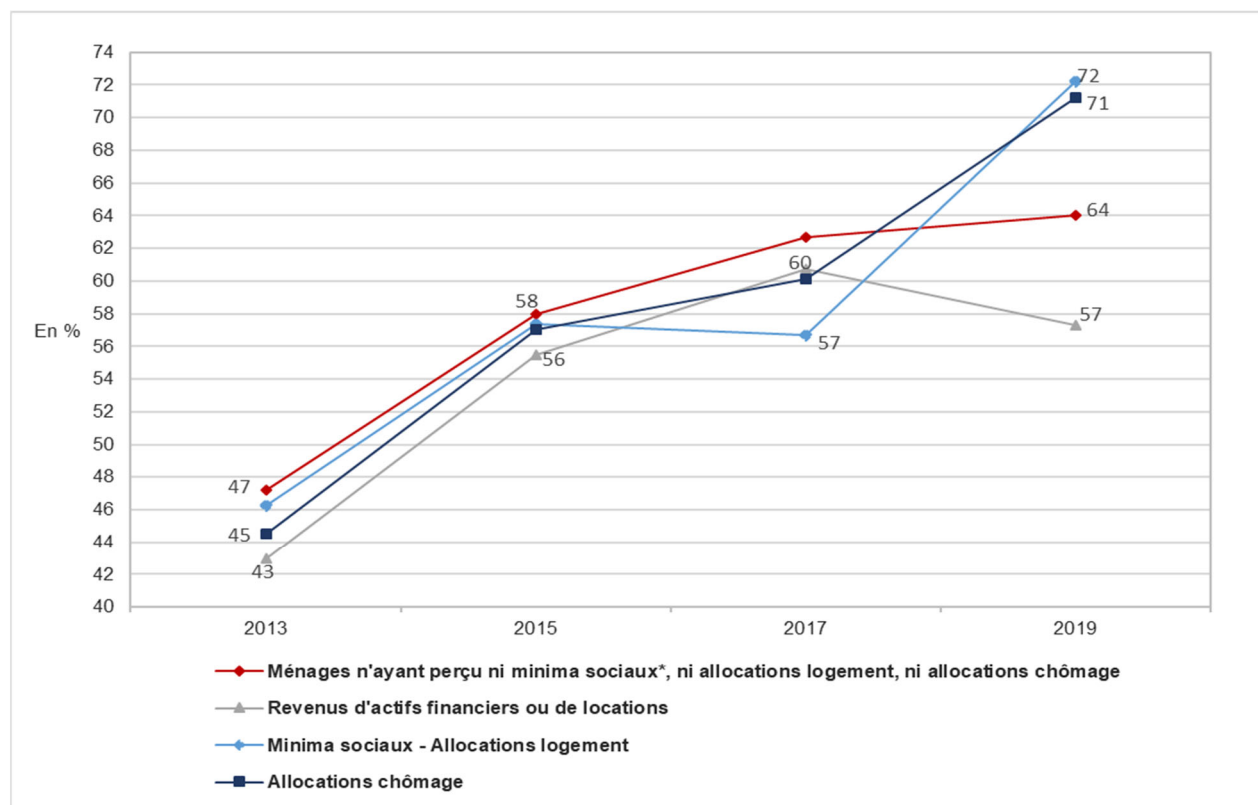
Cette augmentation s'élève à 26 points de pourcentage parmi les ménages ayant touché un minimum social (RSA, AAH, ASI...) <sup>10</sup> ou des allocations logement dans les 12 mois précédant leur interrogation, et autant parmi ceux ayant perçu des allocations chômage. Ainsi en 2019, 71 % des personnes ayant perçu des allocations chômage estiment que la solidarité est du ressort de l'État, des collectivités locales ou de la Sécurité sociale, elles étaient 45 % dans ce cas en 2013 (graphique 16). Pour les ménages n'ayant perçu aucune de ces aides sociales, l'augmentation est de 17 points. Quant aux ménages ayant touché des revenus d'actifs financiers ou de locations au cours de l'année, qui font majoritairement partie des personnes les plus aisées <sup>11</sup>, la hausse est de 12 points et s'est interrompue entre 2017 et 2019.

<sup>10</sup> Hormis le minimum vieillesse.

<sup>11</sup> 23 % d'entre elles appartiennent au 4<sup>e</sup> quintile de niveau de vie et 54 % font partie du 5<sup>e</sup> quintile.



**Graphique 16** • L'évolution depuis 2013 des opinions favorables à une solidarité reposant avant tout sur l'État, les collectivités locales ou la Sécurité sociale selon les prestations perçues durant l'année



\*Hormis le minimum vieillesse.

**Question posée > voir graphique 14.**

**Lecture >** En 2013, 45 % des ménages ayant perçu des allocations chômage au cours de l'année estimaient que la solidarité émanait avant tout de l'État, des collectivités locales ou de la Sécurité sociale contre 71 % en 2019.

**Champ >** Personnes résidant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus.

**Source >** Baromètre d'opinion de la DREES, 2013-2019.

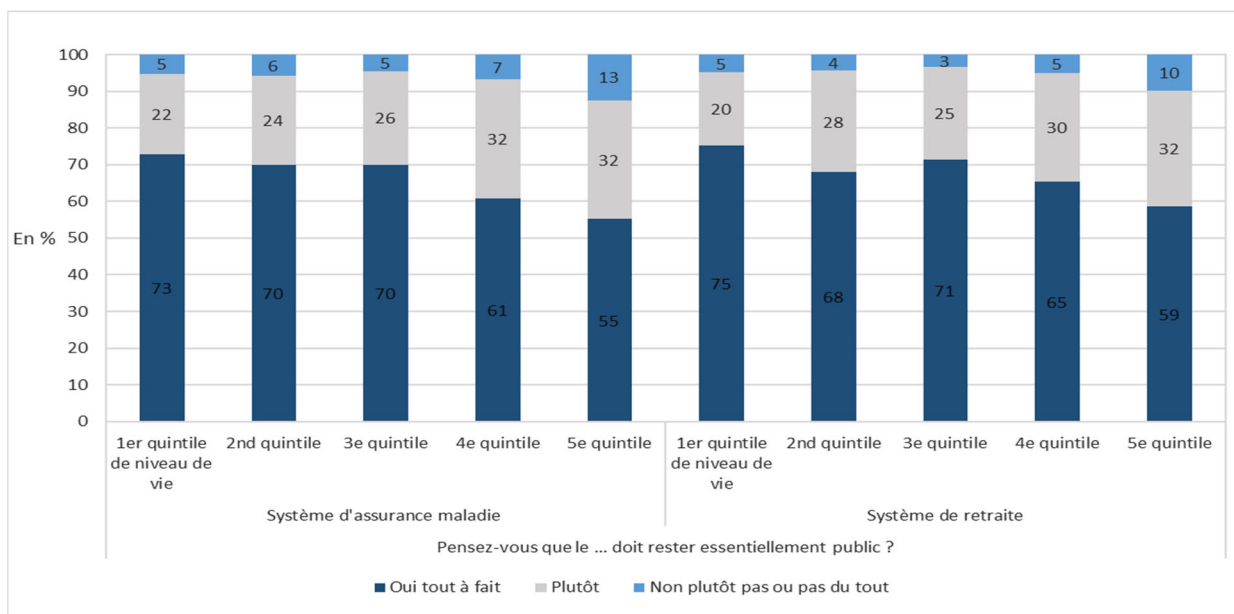
## La très grande majorité de la population est attachée au caractère public des systèmes d'assurance maladie et de retraite

Les Français sont particulièrement attachés au rôle des pouvoirs publics sur le champ de la protection sociale : plus de 90 % d'entre eux souhaitent que le système d'assurance maladie et le système de retraite restent essentiellement publics en 2019. Plus précisément, les deux tiers des Français sont « tout à fait d'accord » et un peu moins de trois sur dix « plutôt d'accord » pour préserver le caractère public de ces deux systèmes.

Cette opinion est largement partagée quelle que soit la catégorie sociale des répondants. Toutefois, les cadres et professions libérales (59 %) ainsi que les agriculteurs, artisans et commerçants (61 %) sont un peu moins nombreux que les employés (68 %) et les ouvriers (71 %) <sup>12</sup>, à être tout à fait d'accord avec le fait que le système de retraite doive rester essentiellement public. Des écarts encore plus importants sont observés en fonction du niveau de vie (graphique 17). Parmi les 20 % des personnes les plus aisées, 59 % sont tout à fait d'accord pour que le système de retraite reste essentiellement public contre 75 % parmi les 20 % des personnes les plus modestes. Quant au système d'assurance maladie, 55 % souhaitent qu'il reste public parmi les plus aisés contre 73 % parmi les plus modestes. Les plus aisés sont à l'inverse plus nombreux que les plus modestes à s'opposer à un système essentiellement public que ce soit pour la retraite (10 % contre 5 %) ou pour l'assurance maladie (13 % contre 5 %).

<sup>12</sup> Cf. note de bas de page 1.

**Graphique 17** • L'opinion des Français quant au caractère public du système d'assurance maladie et de retraite selon leur niveau de vie



**Questions posées** > Pensez-vous que le système d'assurance maladie doit rester essentiellement public ? Pensez-vous que le système de retraite doit rester essentiellement public ?

Oui, tout à fait / oui, plutôt / non, plutôt pas / non, pas du tout / ne sait pas.

**Lecture** > En 2019, parmi les 20 % des personnes les plus modestes, respectivement 73 % et 75 % sont tout à fait d'accord avec l'idée que le système d'assurance maladie et le système de retraite doivent rester essentiellement publics.

**Champ** > Personnes résidant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus.

**Source** > Baromètre d'opinion de la DREES, 2019.

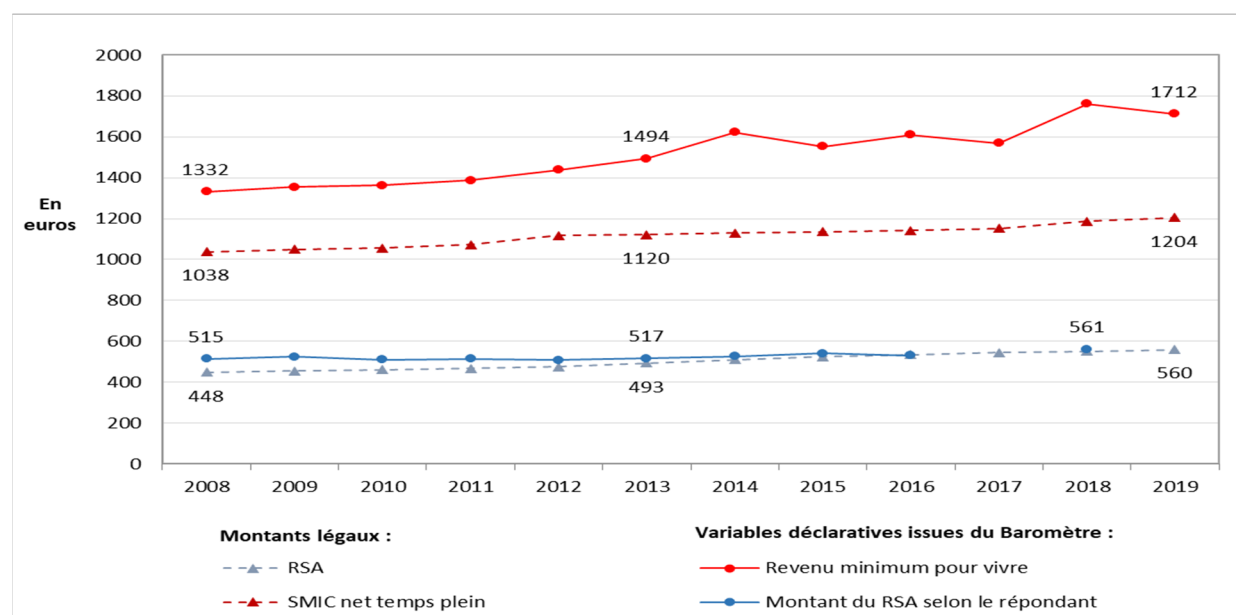
## ■ FOCUS 3 • QUELLE EST L'OPINION DES FRANÇAIS SUR LES MINIMA SOCIAUX ?

En moyenne en 2019, les Français estiment qu'une personne seule doit disposer d'au moins 1 712 € par mois pour vivre, ce qui représente un niveau largement supérieur au RSA (560 € en 2019 pour une personne seule) et même au SMIC net à temps plein (1 204 €). S'ils soutiennent majoritairement une hausse du RSA, peu d'entre eux se déclarent prêts à la financer par une augmentation de leurs impôts ou de leurs cotisations. L'ouverture du RSA aux 18-25 ans, soutenue par moins d'une personne sur deux, ne fait pas consensus.

### Un minimum pour vivre nettement plus élevé que le montant du RSA

Selon les réponses moyennes des Français, une personne seule doit actuellement disposer d'au moins 1 712 euros par mois pour vivre (graphique 18). Ce montant s'est progressivement accru entre 2008 et 2019. Il se situe nettement au-dessus du revenu garanti du RSA et même du smic net à temps plein, qui s'élevaient respectivement à 560 et 1 204 euros par mois en 2019. Ce résultat ne s'explique pas par une méconnaissance du montant du RSA, puisque la plupart estime correctement le niveau de cette prestation : lorsqu'on leur demande d'en évaluer le montant, la moitié des personnes interrogées fournit une réponse correcte à 50 euros près et seule une personne sur huit ne fournit pas de réponse.

#### Graphique 18 • Le minimum mensuel individuel pour vivre



**Questions posées** > « Selon vous, pour vivre, quel est le montant dont doit disposer au minimum un individu par mois (en euros) ? » et « Et d'après ce que vous en savez, quel est le montant du RSA (revenu de solidarité active) pour une personne seule qui ne travaille pas (par mois en euros) ? ». Depuis 2016, cette dernière question n'est posée que les années paires.

**Notes** > Les courbes en tirets et marquées par des triangles représentent les montants légaux du RSA (en gris) et du SMIC net à temps plein au mois d'octobre (en rouge). Celles en trait plein et marquées par des ronds renvoient aux déclarations des personnes enquêtées dans le cadre du Baromètre relatives au revenu minimum pour vivre (en rouge) et à la connaissance du montant du RSA (en bleu).

**Lecture** > En 2019, les répondants indiquent en moyenne qu'un individu doit disposer de 1 712 euros par mois pour vivre.

**Champ** > Personnes résidant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus.

**Sources** > Baromètre d'opinion de la DREES, 2008-2019 ; Légifrance ; Insee, Smic mensuel net à temps plein.

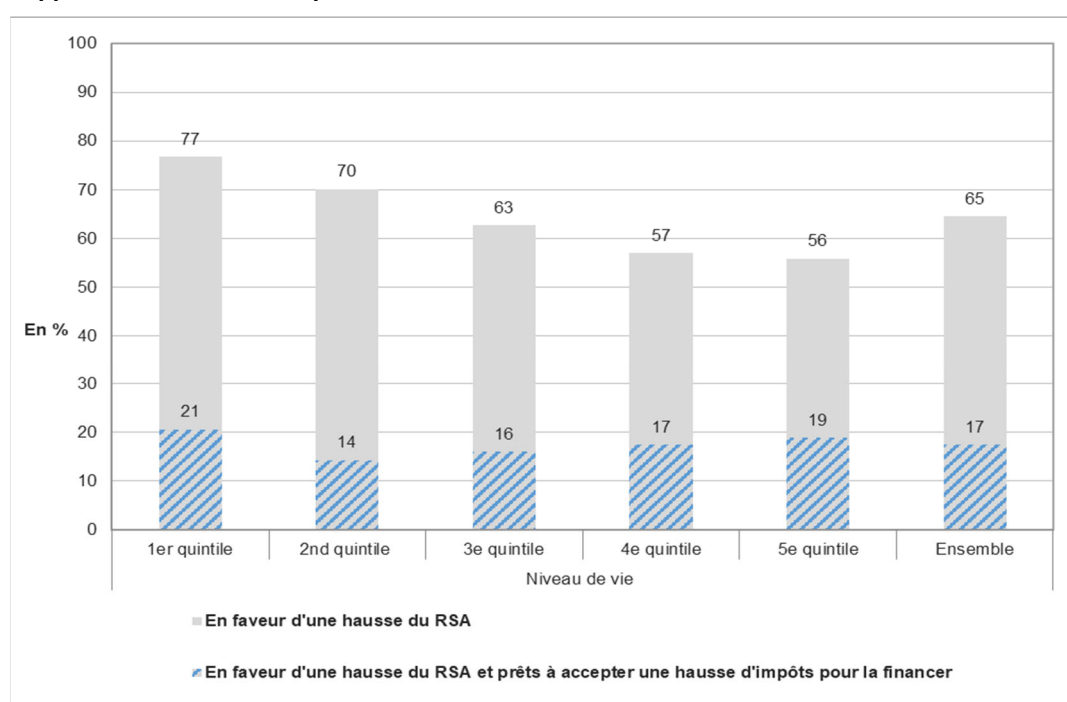
L'estimation du minimum nécessaire pour vivre est d'autant plus élevée qu'on dispose d'un niveau de vie important : les 20 % des Français les plus modestes mentionnent en moyenne environ 1 580 euros mensuels contre 1 870 euros pour les 20 % les plus aisés. Ces différences sont significatives mais néanmoins de bien moindre

ampleur que celles qui séparent leurs niveaux de vie respectifs. Le minimum nécessaire pour vivre, évalué à 1 647 € par les 30 ans et moins, passe à 1 727 € par mois pour les tranches d'âge supérieures, sans différence notable selon que le répondant est actif ou à la retraite..

## Une large majorité favorable à la hausse du RSA

Près de deux tiers des Français soutiennent une augmentation du RSA<sup>13</sup>. Celle-ci est particulièrement plébiscitée par les 20 % des Français les plus modestes, dont plus des trois quarts s'expriment en sa faveur, ou encore chez ceux qui le perçoivent ou l'ont perçu au cours des 12 derniers mois (86 %) (graphique 19). En revanche, seulement un peu plus de la moitié des 20 % des Français les plus aisés défendent une hausse du RSA. Depuis le début des années 2000, la proportion des Français favorable à une augmentation du RSA a oscillé entre 60 % et 80 %. Elle a en particulier progressé au moment de la grande récession de 2008-2009.

**Graphique 19 • Opinion des Français quant à une hausse du RSA et financement par des prélèvements supplémentaires selon le quintile de niveau de vie**



**Questions posées** > « Aujourd'hui, le RSA pour une personne seule qui ne travaille pas est de 560 euros par mois. Avec laquelle de ces opinions êtes-vous le plus d'accord ? Il faut augmenter le RSA / il faut diminuer le RSA / il faut laisser le RSA à ce niveau. ». Si l'enquête est favorable à une hausse du RSA, lui est posée la question suivante : « Dans ce cas, seriez-vous prêt à accepter une hausse de vos impôts (impôt sur le revenu, TVA ...) ou de vos cotisations pour financer une augmentation du RSA ? ».

**Note** > Le taux de non-réponse est de 3,6 % à la première question et de 3,1 % à la seconde, conditionnellement au fait d'avoir répondu à la première. Les résultats présentés dans ce graphique, comme dans les précédents, sont calculés hors « ne sait pas ».

**Lecture** > 77 % des personnes interrogées appartenant à un ménage du premier quintile de niveau de vie se prononcent en faveur d'une hausse du RSA. Parmi elles, 27 % se déclarent prêtes à accepter une hausse de leurs impôts ou cotisations pour la financer. Ainsi, 21 % des personnes interrogées appartenant à un ménage du premier quintile de niveau de vie se déclarent en faveur d'une hausse du RSA et prêtes à accepter une hausse d'impôts pour la financer.

**Champ** > Personnes résidant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus.

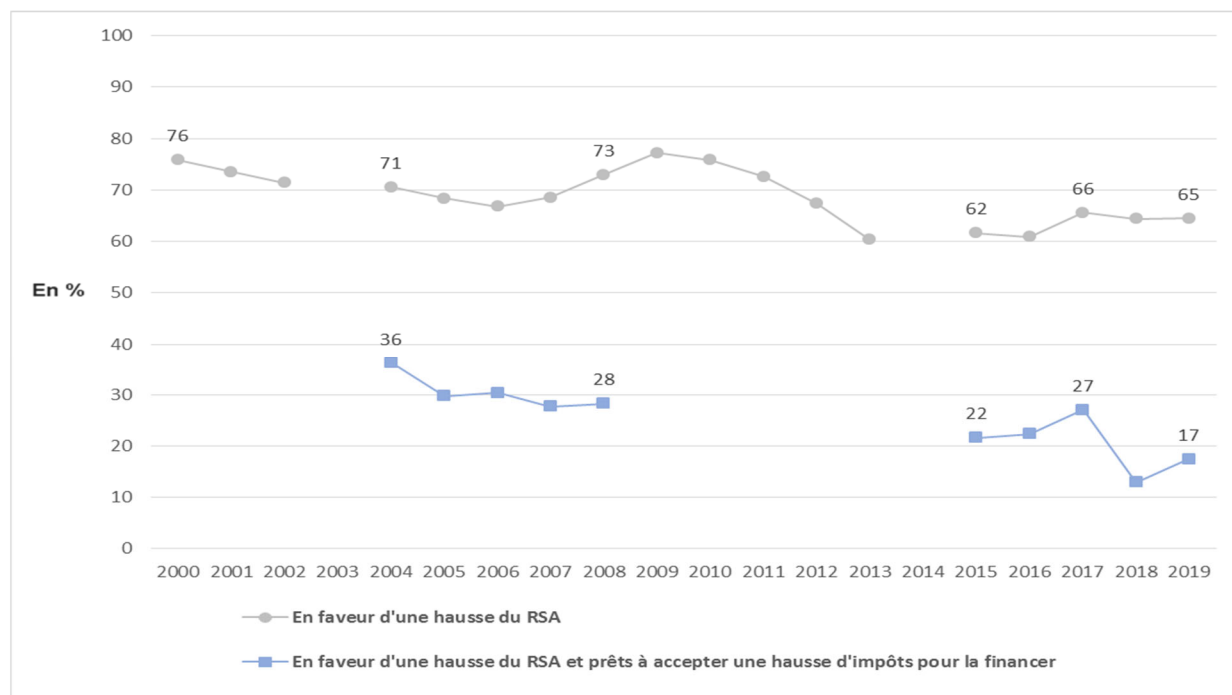
**Sources** > Baromètre d'opinion de la DREES, 2019.

Seuls 17 % des personnes interrogées (soit 27 % des personnes qui se déclarent favorables à une hausse du RSA) seraient prêtes à accepter une augmentation de leurs impôts ou cotisations afin de la financer, contre 30 % au milieu des années 2000 (graphique 20). Dit autrement, les Français se déclarant favorable à l'augmentation du RSA sont restés nettement majoritaires tout au long des 20 dernières années, mais parmi eux la part de ceux disposés à être mis à contribution est passé de un sur deux à un sur quatre. La question du financement de la hausse du RSA semble ainsi se heurter sur la période récente à une défiance - peut-être plus générale ?- à l'égard d'une hausse des prélèvements publics. Les principaux réfractaires sont les personnes appartenant au deuxième

<sup>13</sup> Cette question est posée après avoir rappelé le montant mensuel du RSA pour une personne seule. Le taux de non-réponse est de 3,6% pour cette question.

quintile de la distribution des niveaux de vie, qui ont de faibles ressources, mais ne bénéficient pas du RSA, qui sont seulement 14% soutenir la hausse du RSA en étant prêts à la financer. La disponibilité accrue des plus aisés à financer une telle mesure s'accompagne d'un moindre soutien en sa faveur. La propension des femmes à soutenir une hausse du RSA est plus élevée de 7 points par rapport aux hommes et elles se déclarent prêtes à la financer dans les mêmes proportions.

### Graphique 20 • Opinion des Français quant à une hausse du RSA et financement par des prélèvements supplémentaires



Questions posées > cf. Graphique 17.

Lecture > En 2019, 65 % des Français se prononcent en faveur d'une hausse du RSA. 17 % des Français se déclarent en faveur d'une hausse du RSA et prêts à accepter une hausse de leurs prélèvements pour la financer.

Champ > Personnes résidant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus.

Remarque > En 2014, une rupture de série vraisemblablement liée au mode de passation du questionnaire limite l'interprétation des réponses à ces deux questions.

Sources > Baromètre d'opinion de la DREES, 2019.

## L'extension du RSA aux jeunes est soutenue près d'une personne sur deux

En 2018<sup>14</sup>, 48 % des Français défendent l'ouverture du RSA<sup>15</sup> dès 18 ans (47 % en 2016), avec des disparités importantes selon l'âge : 58 % des moins de 30 ans et 67 % des étudiants se déclarent en faveur de cette mesure contre 43 % des 62 ans ou plus<sup>16</sup>. Ce soutien s'élève à 55 % parmi ceux qui connaissent une personne au RSA sans être eux-mêmes dans cette situation et à 57 % parmi les 20 % les plus modestes, contre 42 % parmi les 20 % les plus aisés. Parmi les actifs occupés, il concerne une personne sur deux chez les ouvriers, les employés et les cadres, quatre sur dix chez les professions intermédiaires et une sur trois chez les agriculteurs, artisans et commerçants.

En 2019, 57 % des enquêtés sont favorables à une aide financière pour les personnes en situation de handicap qui soit indépendante de leur niveau de revenu plutôt que restreinte aux personnes les moins aisées. Cette proportion est en nette hausse depuis 2006, où elle s'établissait alors à 33 %.

<sup>14</sup> Dernière année où cette question a été posée.

<sup>15</sup> Le RSA n'est pas ouvert aux jeunes de moins de 25 ans, sauf pour les jeunes actifs qui peuvent justifier d'au moins deux ans d'activité à temps plein ou pour les parents isolés.

<sup>16</sup> Le taux de non-réponse est de 3,6 % sur cette question.

Actuellement, pour une personne seule, le montant maximal versé au titre de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) excède celui du RSA. Lorsque ce fait leur est rappelé, plus de quatre Français sur cinq sont d'accord avec l'attribution d'un revenu minimum plus élevé pour les individus en situation de handicap. Les personnes qui ont un proche invalide ou handicapé dans leur entourage expriment plus souvent cette opinion que les autres (proportion plus élevée de 4 points). En revanche, les personnes qui bénéficient elles-mêmes de prestations liées au handicap, à l'invalidité ou à la dépendance n'ont pas plus tendance que les autres à défendre un montant d'AAH supérieur à celui du RSA.

### Méthodologie

---

#### Un outil de suivi conjoncturel depuis 2000

Le Baromètre d'opinion de la DREES suit chaque année depuis 2000 l'évolution de l'opinion des Français sur leur santé, sur la protection sociale dans l'ensemble de ses dimensions (assurance maladie, retraite, famille, handicap, dépendance, solidarité, lutte contre la pauvreté et l'exclusion) ainsi que sur les inégalités et la cohésion sociale (depuis 2014).

3 030 personnes ont été interrogées entre le 14 octobre et le 27 novembre 2019 dans le cadre de cette édition du Baromètre. À la demande de la DREES, l'institut BVA a réalisé l'enquête d'octobre à novembre 2019, en face-à-face auprès d'un échantillon représentatif de la population française métropolitaine âgée de 18 ans et plus. Cet échantillon est construit selon la méthode des quotas, par sexe, âge, profession de la personne de référence, après stratification par région et catégorie d'agglomération.

Le caractère annuel et l'ancienneté de ce baromètre en font un outil de suivi conjoncturel de référence et indispensable pour appréhender l'évolution de l'opinion des Français sur les politiques dont le ministère des Solidarités et de la Santé a la charge, tant en matière de santé que de solidarité. Le Baromètre apporte un éclairage complémentaire aux travaux menés habituellement par la DREES, puisqu'il permet de mettre en parallèle les évolutions perçues et réelles des politiques sanitaires et sociales. Il est notamment utilisé à ce titre par des chercheurs en sociologie et en science politique.

#### Précautions d'interprétation des enquêtes d'opinion

Les réponses à une enquête d'opinion sont particulièrement sensibles à la formulation des questions et à leur place dans le questionnaire. Du fait de l'ancienneté et de la stabilité du questionnaire du Baromètre, ses différentes éditions permettent néanmoins des comparaisons entre catégories (selon le revenu, l'âge, etc.) et dans le temps. Toutefois, compte tenu de la taille de l'échantillon, de faibles variations peuvent ne refléter que des imperfections de mesure.

Par souci de simplification, les résultats présentés sont calculés en excluant les réponses « ne se prononce pas » (NSP). Lorsque celles-ci dépassent 3 % des réponses, une annotation spécifique est ajoutée à la figure concernée ou en note dans le texte. En 2019, très peu de questions présentent des taux de NSP supérieures à 3 % contrairement à la vague 2018 où une augmentation du taux de NSP avait été enregistrée sur certaines questions. L'échantillon est représentatif de la population qui réside en France métropolitaine (méthode des quotas par sexe, âge, profession de la personne de référence, après stratification par région et catégorie d'agglomération).

#### Appréhender l'opinion sur dix thématiques

Le questionnaire vise à connaître les attentes et les préoccupations des Français sur le fonctionnement du système actuel et sur de potentielles réformes.

Il s'articule autour de plusieurs modules thématiques cités ci-dessous. Les thèmes suivis d'un astérisque (\*) sont davantage approfondis cette année, grâce à la présence de questions supplémentaires bisannuelles :

- **Inégalités** (inégalités de revenus, inégalités entre femmes et hommes, justice sociale, etc.) ;
- **Pauvreté et exclusion** (évolution de la pauvreté, définition des personnes exclues, opinion sur le montant et l'efficacité du RSA et des allocations chômage, etc.) ;
- **Protection sociale\*** (financement de la protection sociale, ciblage des prestations sur les plus modestes ou les seuls cotisants, etc.) ;
- **Retraites** (âge de départ anticipé et souhaité, niveau de vie des retraités, réformes souhaitées pour préserver le système de retraite, etc.) ;
- **Santé\*** (perception de l'état de santé de la population, qualité et accès aux soins, risque sanitaire, inégalités de santé, réformes souhaitées, etc.) ;

- **Famille** (objectif que doit poursuivre la politique familiale, durée du congé maternité, mode de garde privilégié pour les enfants en bas âge, etc.) ;
- **Handicap\***(effort de la société envers les personnes handicapées, etc.) ;
- **Dépendance** (création d'une cotisation obligatoire pour aider financièrement les personnes dépendantes, statut des aidants, etc.) ;
- **Logement\*** (difficulté pour se loger, etc.) ;
- **Cohésion sociale** (sentiment d'intégration, laïcité, discriminations, non-recours, etc.).

## Accéder aux données

---

Les bases contenant l'intégralité des données individuelles du Baromètre d'opinion de la DREES sont en libre accès depuis 2019. Elles sont mises en ligne sur la plateforme de diffusion de données <http://www.data.drees.sante.gouv.fr/>. Elles sont accompagnées de fichiers Excel présentant les résultats pour chaque question en historique (tris à plat) et les résultats croisés avec les principales variables sociodémographiques pour la dernière année disponible (tris croisés).

Un outil de visualisation interactive permet de visualiser et télécharger sous forme de tableaux et graphiques l'ensemble des résultats du Baromètre d'opinion de la DREES depuis 2000 : <http://dataviz.drees.solidaritesante.gouv.fr/Barometre-DREES>

Plus d'informations sur la page internet de la DREES dédiée au Baromètre : <https://drees.solidaritesante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/open-data/aide-et-action-sociale/article/le-barometre-d-opinion-de-la-drees>

## Publications récentes

---

ANTUNEZ Kim (2020), « Les Français souhaitent une prise en charge par l'État de la perte d'autonomie des personnes âgées », *Études et Résultats*, n°1148, mai.  
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1148.pdf>

ANTUNEZ Kim et BUISSON Guillemette (2019), « Les Français et les congés de maternité et paternité : opinion et recours », *Études et Résultats*, n°1098, janvier.  
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1098.pdf>

ANTUNEZ Kim et PAPUCHON Adrien (2019), « Les Français plus sensibles aux inégalités de revenus et plus attachés au maintien des prestations sociales », *Les Dossiers de la DREES*, n°35, avril.

BARRÉ Martine et CHESNEL Hélène (2019), « La hausse du nombre de seniors dépendants accélérerait à partir de 2023 », *Insee Analyses Pays de la Loire*, n°75, juin.  
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4169347>

CARON Romain (2019), « Santé, immigration, avenir : comment les territoires influencent l'opinion des Français », *Études et Résultats*, n°1106, février.  
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1106.pdf>

CASTELL Laura (2019), « Pour un Français sur deux, la politique familiale devrait soutenir en priorité les familles modestes », *Études et Résultats*, n°1126, octobre.  
<http://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/107845/1/er1126.pdf>

DREES (2019), « Les opinions et les souhaits en matière de retraite », *Panorama de la DREES « Les retraités et les retraites – Édition 2019 »*, juin, p.240-244.  
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/33-8.pdf>



DREES (2019), « L'opinion des Français sur la pauvreté et l'exclusion », *Panorama de la DREES « Minima sociaux et prestations sociales – Édition 2019 »*, septembre, p.54-59.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/5-15.pdf>

DUVOUX Nicolas et PAPUCHON Adrien (2019), « Les dynamiques contemporaines de la pauvreté : de l'exclusion à l'insécurité sociale », *Métropolitiques*, mars.

<https://www.metropolitiques.eu/Les-dynamiques-contemporaines-de-la-pauvrete-de-l-exclusion-a-l-insecurite.html>

DUVOUX Nicolas et PAPUCHON Adrien (2019), "Subjective Poverty as perceived lasting social insecurity: Lessons from a French survey on poverty, inequality and the welfare state", *LSE International Inequalities Institute Working Paper*, 36, septembre.

<http://www.lse.ac.uk/International-Inequalities/Assets/Documents/Working-Papers/III-Working-paper-36-Duvoux-Papuchon.pdf>

PAPUCHON Adrien (2020), « En 2018, un Français sur quatre a souvent du mal à boucler ses fins de mois », *Études et Résultats*, n°1149, mai.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1149.pdf>

VAN HAUWAERT Steven et HUBER Robert (2020), "In-group solidarity or out-group hostility in response to terrorism in France? Evidence from a regression discontinuity design", *European Journal of Political Research*, janvier.

<https://doi.org/10.1111/1475-6765.12380>

## Les dossiers de la DREES

N° 60 • juin 2020

---

**Le pouvoir d'achat, la pauvreté et les inégalités de revenus préoccupent toujours aussi fortement les Français**

---

**Directeur de la publication**  
Fabrice LENGART

**Responsable d'édition**  
Souphaphone Douangdara

**ISSN**  
2495-120X



Ministère des Solidarités et de la Santé

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

14 avenue Duquesne - 75 350 paris 07 SP

Retrouvez toutes nos publications sur [drees.solidarites-sante.gouv.fr](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr) et nos données sur [www.data.drees.sante.fr](https://www.data.drees.sante.fr)